Québec

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS
AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA SCIENCE
SUR LES ORIENTATIONS DU FINANCEMENT
UNIVERSITAIRE

(budget de fonctionnement)
Code 2301-0013

Avis no 85.4
Dépôt légal - 4e trimestre
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-12799-4
Sainte-Foy, le 20 décembre 1985

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	Introduction	1
2.	Historique du financement des universités québécoises	3
3.	Situation financière des universités:	11
	3.1 Situation financière à la fin de l'année 1984-1985	11
	3.2 Prévisions pour 1985-1986	12
	3.3 Perspectives d'avenir	12
4.	Besoins du réseau universitaire québécois:	14
	4.1 Besoins résultant de la croissance des clientèles	14
	4.2 Besoins résultant du maintien d'un niveau acceptable des ressources	17
	4.2.1 Comparaisons globales	19
	4.2.2 Ressources disponibles selon le type d'établissement	21
	4.2.3 Cas particuliers	26
	4.3 Conclusions quant aux besoins	31
5.	Gestes à poser	33
	5.1 Retour à l'équilibre budgétaire	33
	Recommandation # 1	34
	5.2 Niveau de financement	35
	Recommandation # 2	35
	5.3 Sources de financement (frais de scolarité)	36
	Recommandation # 3	42
	Recommandation # 4	43

Page

5.4 Ajustement du niveau des ressources d'un établissement 43

Recommandation # 5 45

5.5 Responsabilités gouvernementales 45

Recommandation # 6 48

5.6 Responsabilités des universités 48

6. Conclusion. 53

1. INTRODUCTION

Les universités ont de tout temps été associées au développement de nos civilisations. Leur rôle éducatif et culturel a été abondamment souligné. Elles ont contribué à former les dirigeants de nos États et de nos institutions les plus précieuses. Par leurs recherches, elles ont repoussé les limites du savoir et permis une compréhension plus sereine des phénomènes naturels de quelque ordre qu'ils soient. Plus récemment, elles sont devenues des éléments essentiels d'une stratégie de développement économique en vertu de leur rôle dans la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et de leur capacité de poursuivre des recherches dans les domaines les plus divers.

Tout cela explique que nos pays aient accordé une attention particulière à leurs établissements d'enseignement supérieur et leur aient consacré une fraction substantielle de leurs ressources. Le Québec et le Canada, bien sûr, n'ont pas fait exception.

Pourtant, malgré cette sollicitude, le système d'enseignement supérieur québécois est dans une situation si précaire qu'il faut parler de crise pour le décrire adéquatement. Qu'on en juge: des déficits accumulés de près de 50 millions de dollars, un corps professoral qu'on n'arrive pas à renouveler à un rythme suffisant faute de crédits, des équipements vieillissants trop souvent désuets, des ressources insuffisantes, et l'on pourrait sans peine allonger encore la liste. Tout cela est inquiétant, très inquiétant, au moment où s'engage une compétition féroce entre les nations dans le but de s'approprier les nouvelles technologies et de les utiliser à des fins de création d'emplois et d'amélioration de la qualité de la vie, compétition dans laquelle, faut-il le rappeler, les universités ont un rôle capital à jouer.

De toute évidence, des gestes doivent être posés pour redonner à nos établissements une plus grande capacité d'action, pour les aider à poursuivre leurs missions dans de meilleures conditions, pour leur permettre

de rechercher l'excellence avec des moyens adéquats. On ne peut laisser la situation se détériorer plus avant, il faut de toute urgence trouver les façons de la redresser.

C'est ce à quoi veut s'employer cet avis. Il traite d'abord de l'évolution récente du financement des universités dans le but de mieux comprendre les raisons de la crise actuelle et de tirer les conclusions qui s'imposent. Il passe ensuite en revue l'état présent des finances de chaque université et tente d'évaluer les besoins futurs. Enfin, il dégage un certain nombre d'actions susceptibles de conduire à une amélioration de la situation.

2. HISTORIQUE DU FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

Trois grandes phases ont marqué le développement des universités québécoises au cours des vingt dernières années. La première, qui commence au début des années 60 et se termine vers le milieu des années 70, en aura été une de développement accéléré du système universitaire. Conscients des retards du Québec, les gouvernements de l'époque et les universités ont cherché à accroître la fréquentation universitaire, à diversifier les programmes pour mieux répondre aux besoins et à augmenter les capacités et les ressources du système. C'est durant cette phase, marquée par un financement généreux, qu'a été développée l'Université du Québec et que les établissements plus anciens ont atteint en bonne part leurs dimensions actuelles.

La deuxième phase débute lentement vers le milieu des années 70. Devant l'importance grandissante des coûts de l'enseignement universitaire et la diminution de ses capacités de faire face à de nouvelles dépenses, l'État cherche à resserrer le financement des universités. Alors s'installe graduellement dans le milieu universitaire une période d'austérité, particulièrement marquée entre 1979 et 1983 alors qu'il faut procéder à des coupures budgétaires et que le gouvernement refuse de verser de nouveux crédits pour les clientèles additionnelles admises. L'État ne cesse pourtant pas de souhaiter un accroissement de l'accessibilité aux études universitaires, mais il demande aux universités de faire plus avec moins de ressources. On assiste alors à une stabilisation de la part de la richesse collective consacrée aux universités, à une réduction graduelle des ressources qu'elles reçoivent pour chaque étudiant admis et, comme les clientèles continuent à croître, à une augmentation du ratio étudiants/professeurs.

Enfin, au cours des deux dernières années, paraît avoir débuté une nouvelle phase de stabilisation des ressources consacrées aux universités avec l'abandon graduel des compressions budgétaires et le rétablissement du financement des nouvelles clientèles. En même temps, le

gouvernement précise ses objectifs; le développement de la qualité des prestations en matière de recherche, d'études avancées et de formation dans les secteurs de pointe est particulièrement avancé.

Le tableau 1 permet de suivre l'évolution de quelques grands paramètres pendant ces trois phases. On peut ainsi observer l'effort de l'État québécois et les ressources dont ont pu disposer les universités depuis le début des années 70.

Tableau 1 - Evolution des principaux indicateurs du financement universitaire québécois pour quelques années entre 1972-73 et 1984-85

	1972-73	1976-77	1980-81	1984-85
Subventions et frais de scolarité				
- en % du PIB	0,98	1,15	1,22	1,09
- en % des dépenses du gouv. du Québec	4,8	5,0	4,9	4,2
Subventions et frais de scolarité par EETC				
- en $ courants	3033	5218	6673	7130
- en $ constants de 1972	3033	3646	3303	2559
Ratio EETC/professeur	14,1	15,1	17,4	18,7

Pendant toute cette période, les subventions gouvernementales ont constitué la principale source de revenus des universités. En fait, dû au gel des frais de scolarité en vigueur depuis le milieu des années 60, ces subventions ont pris une importance grandissante, au point qu'actuellement elles représentent plus de 87 % du budget de fonctionnement des universités. Depuis le début des années 70, ces subventions sont remises

aux universités sur la base d'une formule dite historique dont il est intéressant de suivre l'évolution, étant donné qu'une telle formule constitue habituellement un moyen puissant de traduire les objectifs et les priorités du système.

La formule historique comporte une composante fixe calculée à partir des dépenses effectuées l'année précédente par l'université, et une composante variable liée à son développement et en particulier à la croissance de ses clientèles. La composante fixe, c'est-à-dire la base historique de chaque université, a été établie à partir des dépenses réelles effectuées durant l'année financière 1969-70. Par la suite, cette base a fait l'objet d'ajustements annuels pour tenir compte plus ou moins complètement, de l'augmentation du coût de la vie et pour intégrer la composante variable de l'année précédente. De plus, on y a introduit au fil des ans le financement d'un nombre important de cas particuliers. On a aussi effectué certaines corrections à la base d'universités qui paraissaient traitées inéquitablement; l'UQAM, Concordia et les petites constituantes de l'Université du Québec, ont ainsi vu leur base ajustée. Au total, ces diverses corrections et additions ont été suffisamment nombreuses pour qu'il soit devenu à peu près impossible de reconstituer et de comprendre avec précision l'historique des bases de financement de chaque établissement. On comprend dès lors pourquoi, depuis un certain temps, de nombreux intervenants, dont le Conseil des universités, ont souligné la nécessité de revoir en profondeur la base historique de financement de chacune des universités de façon à en vérifier l'équité et la pertinence.

C'est surtout en jouant sur les règles de la partie variable que le gouvernement peut traduire ses objectifs de développement. Avant l'année 1976-77, l'enveloppe réservée au développement se divisait en deux parts égales: l'une servant au financement des variations de clientèles et l'autre réservée au développement général des établissements et versée au prorata des clientèles inscrites. Ainsi donc, durant cette période, le gouvernement reconnaissait la nécessité de développer les

infrastructures d'enseignement universitaire, en plus de celle d'accroître l'accessibilité. Les clientèles additionnelles étaient alors financées à 50% du coût unitaire et l'enveloppe de développement était constituée de crédits versés par le gouvernement.

En 1976-77, le gouvernement décide d'abandonner la pratique en usage et de financer exclusivement le développement lié à l'accroissement de l'accessibilité. On peut donc en conclure qu'à son avis, le réseau universitaire québécois avait atteint un niveau de développement raisonnable et que seules les variations de clientèles pouvaient justifier l'ajoût de nouveaux crédits. Cependant, le gouvernement décide alors de porter à 100% du coût unitaire le taux de financement des clientèles additionnelles. Il réduira toutefois ce taux à 75% et 50% au cours des deux années subséquentes.

En 1979-80, le gouvernement introduisait trois modifications importantes à la constitution de l'enveloppe de développement. D'une part, il décidait de calculer les variations de clientèles à partir de la moyenne des dernières années de façon à étaler l'impact de ces changements et d'éviter des recomptages fastidieux. En outre, il introduisait une échelle graduée pour le calcul du taux de financement des variations de clientèles (25% pour les premiers 4%, 50% pour les 4% suivants de croissance, et 75% pour le reste). Enfin, le gouvernement cesse de constituer l'enveloppe de développement à partir de crédits additionnels. À partir de ce moment, le financement du développement se fera tantôt par des prélèvements explicites dans les enveloppes de base des universités, tantôt par appropriation des montants disponibles pour l'indexation des dépenses.

En 1982-83, quelques années après son introduction, le ministère cessait d'utiliser une moyenne pour le calcul des variations de clientèles en raison des délais trop importants entre la croissance et son financement. En parallèle, il décidait de financer les variations de clientèles à raison de 75% du coût moyen d'enseignement par secteur disciplinaire. Par

la suite, il introduisait un financement différencié par cycles d'études et un financement particulier pour les clientèles de secteurs prioritaires. En même temps, le gouvernement acceptait de verser des crédits additionnels d'abord pour les clientèles des secteurs prioritaires et, depuis l'an dernier, pour toutes les autres clientèles, éliminant ainsi la nécessité des prélèvements dans les enveloppes de base. On constate donc qu'au cours des dernières années, le financement du développement est devenu de plus en plus sélectif, d'abord en différenciant selon les secteurs disciplinaires, puis selon les cycles d'étude et, en introduisant une pondération différente pour les secteurs prioritaires.

L'évolution du financement depuis 1976 appelle un certain nombre de commentaires. D'une part, en cessant de financer le développement de l'infrastructure et en liant l'ajcût de nouveaux crédits à des accroissements de clientèles, le ministère prenait le risque de lancer les universités dans une course aux clientèles, d'autant plus que la plupart des établissements estimaient avoir encore beaucoup de développement à faire. Cette situation a persisté même après que le ministère eut cessé de financer les clientèles additionnelles en 1979, en raison bien sûr des demandes accrues d'admission aux universités, mais aussi parce que certains établissements, estimant leur développement encore trop incomplet, ont continué de favoriser la croissance de leur clientèle, seule façon d'obtenir de nouveaux crédits.

Le tableau suivant retrace l'évolution du financement des clientèles additionnelles de 1979-80 à 1985-86. On constate que le financement net accordé aux universités pour l'accueil d'environ 30 000 étudiants supplémentaires s'est élevé à 65,5 millions de dollars, soit environ 2 200 $ pour chaque étudiant additionnel. Les universités n'ont donc reçu de l'État que 37% du montant nécessaire à l'admission de ces nouveaux étudiants, le reste ayant été prélevé dans l'enveloppe de base de l'ensemble des universités. Ces prélèvements ont donné lieu à des transferts de fonds importants entre les universités puisque la croissance des étudiants

ne s'est jamais répartie également entre elles. En outre, étant donné le niveau très bas de ressources additionnelles versées pour chaque étudiant supplémentaire, il ne faut pas s'étonner que toutes les universités aient vu diminuer leur niveau de ressources par étudiant.

Tableau 2 - Evolution du financement du développement de 1979-80 à 1985-86

			Sources de financement		
	Clientèles E.E.T.C.	Subvention de développement en M$	Prélèvements	Ecart entre rev. adm. et réels* en M$	Financement net en M$
1978-79	116 981				
1979-80	122 925	10,1	10,1		
1980-81	128 423	17,4	17,4		
1981-82	130 767	16,7	16,7		
1982-83	132 834**	25,1	18,9	5,4	0,8
1983-84	140 336**	29,7	19,6	4,6	5,5
1984-85	146 279**	39,4	16,3	0,6	22,5
1985-86		36,7***	-	-	36,7
TOTAL		175,1	99,0	10,6	65,5

* Ces écarts proviennent de la méthode de calcul des revenus admissibles qui considérait plus d'une fois les taux de variations de clientèles.
** Pour l'année civile.
*** Incluant un montant de 7,5M$ pour la récurrence du coût additionnel 84-85

Il faut aussi constater les modifications répétées apportées au financement du développement depuis 1976. En fait, il ne s'est guère écoulé d'années sans que l'on change le mode ou le taux de financement des clientèles additionnelles. Cela a évidemment compliqué singulièrement la tâche des dirigeants des établissements, rendant très difficile toute planification à long terme. Mais en outre, ces changements ont aussi contribué à rendre encore plus aléatoire la base historique de financement de chaque université. Il était donc devenu urgent, au nom même de l'équité, de revoir en profondeur ces bases historiques, ce à quoi s'est employé le ministère au cours des dernières années. Il faut cependant remarquer qu'une telle révision, pour conduire à des résultats équitables, doit reposer sur une évaluation réaliste des coûts encourus pour les diverses activités universitaires et sur des données fiables. Il ne faut donc pas s'étonner que le premier essai du ministère ait donné lieu à de nombreuses discussions et qu'il faille attendre encore quelque temps avant que l'on puisse procéder aux réajustements souhaités. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

Comme le financement des universités repose dans une très large mesure sur les subventions gouvernementales, on ne saurait en comprendre l'évolution sans référer à l'état des finances publiques. C'est ainsi que la période de resserrement des subventions a correspondu en bonne partie à un moment où le gouvernement a voulu contrôler plus strictement la croissance de ses dépenses; les compressions les plus importantes ont eu lieu au début des années 80 alors que, de toute évidence, le gouvernement éprouvait de plus en plus de difficultés à rencontrer ses multiples obligations. C'est là une donnée fondamentale qu'il faudra prendre en considération dans les orientations à développer pour les prochaines années.

En résumé, le financement des universités, après une période de relative stabilité, a connu au cours des dernières années des fluctuations fréquentes et importantes, liées sans doute à la fin d'une ère de croissance

accélérée, mais aussi à la volonté de restreindre les dépenses publiques. Les fluctuations et les compressions budgétaires des dernières années ont causé de sérieuses difficultés aux établissements universitaires. Plusieurs n'ont pas absorbé les compressions dans leurs subventions et présentent des déficits d'opération importants. Certains estiment avoir souffert plus que d'autres durant cette période d'austérité et justifient ainsi leur déficit. D'autres pensent que le niveau global de l'enveloppe est maintenant beaucoup trop bas et doit être rehaussé. Ce sont là des questions que le Conseil examinera plus loin, mais non sans avoir auparavant fait le bilan de la situation financière de chaque établissement universitaire.

3. SITUATION FINANCIÈRE DES UNIVERSITÉS

L'évaluation de la situation financière des universités a été faite en utilisant des données provenant des sources suivantes:

a) les états financiers de l'année 1984-85 de chacune des universités;

b) les budgets 1985-86 de chacun des établissements, étant bien entendu cependant que ces budgets peuvent subir des ajustements en cours d'exercice;

c) des informations fournies par les directions des universités concernant les années subséquentes.

Ces données sont présentées à l'annexe 1.

3.1 Situation financière à la fin de l'année 1984-85

Durant l'année 1984-85, les universités québécoises[1] ont encouru un déficit global de 48 millions de $, ce qui représente 4,5% des dépenses admissibles[2] du réseau universitaire. Tous les établissements, sauf l'ETS et l'UQAH, réalisent un déficit, les plus importants étant ceux de l'Université de Montréal (15 M$), de Concordia (11 M$) et de McGill (11 M$).

Avant l'exercice 1984-85, les universités québécoises prises dans leur ensemble n'avaient à peu près pas de déficit accumulé, de sorte que le déficit de 48 M$ de l'année 1984-85 est à peu de choses près, égal au

---

(1) En excluant l'ENAP, l'INRS, l'IAF et le siège social de l'UQ.

(2) Les dépenses admissibles sont constituées des dépenses de fonctionnement des universités à l'exclusion des dépenses reliées à l'utilisation des subventions de recherche, aux entreprises auxiliaires et aux services aux étudiants.

déficit accumulé. Certaines universités cependant montrent des déficits accumulés inquiétants; c'est le cas de l'Université de Montréal (21 M$), de Concordia (16 M$), de l'Université de Sherbrooke (12 M$), de McGill (9 M$) et de Bishop (2 M$). Ces déficits cumulatifs représentent respectivement 12%, 17%, 17%, 7% et 29% des dépenses admissibles de chacun de ces établissements.

3.2 Prévisions pour 1985-86

Selon les budgets adoptés par chaque établissement, tous sauf l'UQAH et l'UQAM devraient encourir un déficit durant l'année 1985-86. Dans la plupart des cas cependant, il sera légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

Les déficits les plus élevés se retrouveront à McGill, à Concordia et à l'Université de Montréal. Si leurs prévisions se réalisent, ces trois universités verront leur déficit cumulatif atteindre entre 15% et 25% de leurs dépenses admissibles. Pour l'ensemble des établissements, le déficit de l'année 1985-86 pourrait atteindre 33 M$, ce qui porterait le déficit cumulatif à près de 80 M$ ou 8% du total des dépenses admissibles des universités.

3.3 Perspectives d'avenir

Interrogées sur la façon dont elles entrevoient leur avenir, les universités ont réagi diversement. Certaines prévoient rétablir bientôt leur équilibre budgétaire; l'Université de Montréal et Bishop estiment qu'elles pourront résorber leur déficit d'opération seulement; enfin, Concordia, McGill, HEC et l'Université de Sherbrooke prévoient des exercices déficitaires pour plusieurs années.

La situation se présente donc différemment selon les établissements. Elle est relativement saine dans le cas de Laval, de l'École Polytechnique et de l'Université du Québec dans son ensemble. Ailleurs par contre,

elle est difficile, voire inquiétante. De toute évidence, des mesures énergiques devront être prises pour éviter que globalement la situation ne dégénère et ne mène à un affaiblissement grave de l'enseignement supérieur québécois.

4. BESOINS DU RÉSEAU UNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS

Il ne sera jamais simple de déterminer avec toute la précision voulue les besoins financiers des établissements universitaires. Tout dépend de la mission qu'on leur confie, des attentes que l'on entretient à leur égard et du contexte général dans lequel ils doivent évoluer. Il est néanmoins possible d'apporter un certain éclairage sur les besoins futurs du réseau universitaire québécois en examinant l'évolution prévisible de ses clientèles étudiantes, et en supposant qu'il devra fonctionner avec des ressources à tout le moins équivalentes à celles dont disposent les universités des autres provinces canadiennes.

Les besoins reliés à la croissance des clientèles seront abordés en premier lieu en s'inspirant des projections du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Ces projections ont cependant l'habitude de sous-estimer les croissances de clientèle, et tout indique que tel sera encore le cas en 1985. Les besoins qu'on pourra en déduire seront donc vraisemblablement inférieurs aux besoins réels.

Par la suite, nous essaierons à l'aide de comparaison avec les niveaux de ressources des universités des autres provinces canadiennes, et en particulier de l'Ontario, de préciser quelque peu les besoins financiers du réseau dans son ensemble et de chaque établissement en particulier.

4.1 Besoins résultant de la croissance des clientèles

Le tableau 3 montre la prévision globale de clientèles universitaires par cycles d'études établie par le MESS jusqu'en 1988. Elle tient compte de la hausse de fréquentation observée au collégial jusqu'à l'automne 1984, dans le calcul des étudiants à temps complet des années subséquentes. Elle tient aussi compte du dynamisme particulier des études avancées observé au cours des dernières années, en attribuant une croissance annuelle de 6% et 10% respectivement aux 2e et 3e cycles pendant les

deux premières années de la prévision (1985 et 1986), de 3% et 5% en 1987 et de 1,5% et 2,5% en 1988.

Tableau 3 - Prévisions globales de clientèles par cycle de 1985 à 1988

	Données réelles				Prévisions		
	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
1er cycle	114 560	120 796	125 423	128 943	131 171	131 886	130 488
2e cycle	15 473	16 451	17 330	18 556	19 627	20 380	20 755
3e cycle	2 801	3 089	3 526	3 847	4 208	4 462	4 589
TOTAL	132 834	140 336	146 279	151 346	155 006	156 728	155 832

Source: MESS

Avant d'évaluer l'impact financier de ces projections, il faut connaître la répartition des nouveaux étudiants par secteur disciplinaire et tenir compte des déplacements d'un secteur disciplinaire à un autre puisque de tels déplacements entraînent des variations dans le calcul des subventions même en l'absence de hausse de clientèle. Au premier cycle, on a tout simplement réparti les augmentations de clientèle au prorata des tendances à la hausse ou à la baisse observées entre 1982 et 1984 dans chaque université et dans chaque secteur. Aux cycles supérieurs cependant, les augmentations ont été réparties au prorata des seules hausses réalisées entre 1982 et 1984, afin d'éviter que les baisses observées durant cette période ne se traduisent par un effritement marqué

d'un secteur. De même, au premier cycle, la baisse prévue pour la dernière année de la prévision a été répartie sur les seuls secteurs ayant eu des croissances dans les années antécédentes, au prorata de ces hausses. Les résultats sont présentés à l'annexe 2 de cet avis.

L'impact financier des augmentations de clientèles peut maintenant être calculé à partir des règles de financement présentement en vigueur. C'est ce qui a été fait dans l'annexe 2. Les résultats d'ensemble apparaissent au tableau 4. On constate que les seules augmentations de clientèles prévues dans les études du MESS devraient entraîner une croissance globale de 56,4 M$ de l'enveloppe des subventions gouvernementales au cours des quatre prochaines années. Compte tenu du caractère conservateur de ces projections. cette évaluation devrait être considérée comme un minimum.

Tableau 4 - Evolution du financement du développement de 1985-87 à 1989-90

	Subventions pour le développement en millions $
1986-87	26,0
1987-88	20,1
1988-89	10,6
1989-90	-0,3
Croissance de l'enveloppe	56,4

Source: annexe 2

4.2 Besoins résultant du maintien d'un niveau acceptable de ressources

On ne peut certes pas conclure immédiatement des déficits des universités québécoises qu'elles disposent de ressources insuffisantes, d'autres facteurs pouvant aussi contribuer à rendre difficile une situation financière; c'est le cas par exemple lorsque la productivité est trop faible, lorsque l'administration manque de rigueur, lorsque les salaires sont trop élevés ou lorsque les activités sont trop éparpillées. Il est dès lors important de se donner des points de repère permettant de porter un jugement éclairé sur le niveau de ressources dont disposent actuellement les universités du Québec pour accomplir leur mission. Cela peut être fait en comparant leur situation à celles des universités des autres provinces canadiennes, et tout particulièrement à celles des universités ontariennes.

Ce choix du système ontarien comme point de repère se justifie de plusieurs façons. D'une part, il s'agit d'un système suffisamment diversifié et d'une taille qui permette des comparaisons significatives. Ce système vient par ailleurs de faire l'objet d'une étude par une Commission mise sur pied par le gouvernement ontarien, la «Commission Bovey», dont il n'est pas inutile de citer ici l'une des conclusions, qui s'applique tout aussi bien au réseau québécois.

> "Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la qualité a par nature un caractère largement subjectif et n'est pas facile à quantifier. Cependant, de nombreux exemples de détérioration des facteurs qui sont considérés contribuer à la qualité de l'éducation ont été soumis, preuves à l'appui, à la Commission: les dépenses de fonctionnement par étudiant, le nombre d'étudiants par professeur, la charge de travail du corps enseignant, la taille des classes et les acquisitions des bibliothèques. La détérioration et l'obsolescence de l'équipement et le manque d'entretien des installations ont non seulement été signalées mais étalées au grand jour. Certains mémoires en provenance des sociétés s'inquiétaient particulièrement de la pertinence des

> ressources disponibles dans la faculté de génie. Bien qu'au départ aucun de ces facteurs ne permette réellement de mesurer la qualité de l'éducation, la Commission est parvenue à la conclusion que la base du maintien de la qualité se trouve compromise et qu'il faut accorder la plus haute priorité à la qualité des programmes d'enseignement offerts dans nos universités. C'est ainsi qu'un grand nombre des recommandations formulées dans ce rapport sont orientées vers l'excellence considérée comme prioritaire."[1]

De l'avis de la Commission Bovey, les universités ontariennes étaient donc loin d'être des universités riches. Il faudra s'en rappeler au moment de procéder à des comparaisons entre les systèmes québécois et ontariens; les besoins de rattrapage qu'on pourra déduire de cette façon ne seront rien d'autre que des minima qu'il conviendra sans doute de réviser à mesure que d'autres études semblables, par exemple avec des systèmes universitaires américains, viendront préciser la situation.

Il convient aussi d'ajouter que les universités ontariennes sont actuellement financées à l'aide d'une formule dont les paramètres sont identifiés et connus. Elle ne souffre donc pas des ambiguïtés de la formule historique décrite précédemment, ce qui devrait permettre des comparaisons significatives entre groupes d'universités des deux provinces.

Enfin, de l'avis du Conseil, il est important de donner à nos universités un niveau de ressources qui leur permettent de s'acquitter tout aussi bien de leurs missions que leurs homologues des autres provinces. De nombreux observateurs ont souligné le rôle crucial des établissements universitaires dans le nouveau contexte du développement économique, en matière de formation de la main-d'oeuvre bien sûr, mais aussi en matière de recherche et de développement. Si le Québec ne veillait pas à assurer

---

(1) "Les universités de l'Ontario", rapport de la Commission chargée d'étudier l'avenir des universités de l'Ontario, Décembre 1984, p. 7. Les soulignés sont du Conseil.

à ses universités des revenus adéquats, il se priverait sans aucun doute d'atouts importants face aux provinces ou aux pays avec lesquels il sera en compétition.

4.2.1 Comparaisons globales

L'analyse du Conseil des universités s'appuie en bonne part sur les notes utilisées par le Ministre de l'Éducation d'alors dans sa présentation devant la Commission parlementaire sur le financement des universités, le 9 octobre 1984. On retrouvera dans ce texte, reproduit à l'annexe 3, une description de la méthode utilisée pour effectuer les comparaisons entre les systèmes québécois et ontariens, en tenant compte de l'année supplémentaire des programmes de 1er cycle ontarien et du plus grand nombre d'étudiants à temps partiel du Québec. Le texte contient aussi des données sur l'ensemble canadien.

Le tableau 5 présente les revenus des subventions provinciales et des frais de scolarité que les universités québécoises et ontariennes touchent pour chaque étudiant inscrit (en équivalence temps complet EETC) avec et sans ajustement pour la 1ère année ontarienne et le surplus d'étudiants à temps partiel au Québec. En l'absence d'ajustements, les universités québécoises paraissent avantagées en 1984-85; la situation est inversée lorsque les ajustements sont introduits. On constate par ailleurs que l'écart brut en faveur du Québec n'a cessé de se rétrécir, au point de devenir à peu près nul en 1985-86. Lorsque les corrections sont introduites, c'est-à-dire lorsque l'on tient compte des différences entre les deux systèmes, les revenus des universités québécoises deviennent de 10% inférieurs à ceux de leurs homologues ontariennes.

Tableau 5 - Subventions provinciales et frais de scolarité par EETC du Québec vs l'Ontario avec et sans ajustement pour les différences de systèmes.

	1982-83	1983-84	1984-85
Québec*	7 419	7 127	7 128
Ontario sans ajustement*	6 343	6 563	6 800
Écart Québec-Ontario	+17%	+9%	+5%
Ontario avec ajustement** 1° année et temps partiel	7 007	7 250	7 514
Écart Québec-Ontario	+ 6%	-2%	-5%

* : Annexe 3 page 7.
** : Annexe 3 page 9

Le tableau suivant présente la situation de l'Ontario par rapport à l'ensemble canadien. On constate que les revenus des universités de cette province s'approchent graduellement de ceux des autres universités canadiennes. Il en résulte que lorsque l'on tient compte des différences de systèmes, le niveau de ressources des universités du Québec est nettement moindre que celui des universités du reste du pays.

Tableau 6 - Subventions provinciales et frais de scolarité par EETC de l'Ontario vs la moyenne canadienne*

	1982-83	1983-84	1984-85
Ontario	5 963	6 252	6 466
Canada sans Québec	6 321	6 525	6 661
Ecart Ontario-Canada	-5.7%	-4.2%	-2.9%
Canada avec Québec	6 585	6 651	6 714
Ecart Ontario-Canada	-9.4%	-6.0%	-3.7%

* Note: données compilées à partir du tableau de la page 12 du document annexé.[1]

4.2.2. Ressources disponibles selon le type d'établissement

Toutes les universités ne possèdent pas exactement les mêmes caractéristiques. Certaines sont très petites, d'autres fortement impliquées en recherche et aux études avancées, certaines encore offrent une gamme étendue de programmes d'étude, y compris en médecine, d'autres moins. On comprend donc que leur niveau de dépenses puisse varier assez substantiellement. On a pris l'habitude depuis quelques années aux Etats-Unis de rassembler ensemble des universités possédant à peu près les mêmes caractéristiques, universités de recherche, universités avec médecine, universités avec gamme étendue de programmes, petites universités et ainsi de suite. Le Conseil a choisi d'utiliser cette approche

(1) Les données utilisées dans le tableau 6 proviennent du Comité Tripartite qui utilise des conventions légèrement différentes de celles retenues dans le tableau 5, ce qui explique que les données ontariennes ne soient pas exactement les mêmes. Les tendances dégagées sont cependant les mêmes dans les deux cas.

pour obtenir un éclairage sur le niveau de financement de chaque type d'établissements et éventuellement de chaque université. Le tableau suivant indique les universités québécoises et ontariennes et leur regroupement.

Tableau 7 - Nom des universités comparées du Québec et de l'Ontario

UNIVERSITE AVEC MEDECINE		UNIVERSITE SANS MEDECINE		PETITES UNIVERSITES	
QUEBEC	ONTARIO	QUEBEC	ONTARIO	QUEBEC	ONTARIO
McGill	McMaster			Bishop	
Laval	Ottawa	Concordia	Carleton	U.Q.A.C.	Brock
Sherbrooke	Queen's	U.Q.A.M.	Windsor	U.Q.A.R.	Lakehead
Mtl+HEC+Poly	Toronto		York	U.Q.T.R.	Laurentienne
	Western			U.Q.A.T.	Trent
				U.Q.A.H.	Wilfrid-Laurier

Le tableau 8 présente un résumé des caractéristiques et des indicateurs pour chacun des trois groupes considérés. Le profil de la clientèle constitue un élément important de classification. À ce sujet, il faut se rappeler que les universités ontariennes, dont les programmes de 1er cycle comportent en général une année de plus que ceux des universités québécoises, ont naturellement une plus forte proportion d'étudiants de premier cycle. Les données utilisées dans ce tableau comme dans le reste de ces comparaisons datent de l'année 1983-84, dernière année pour laquelle elles étaient disponibles; il faudra donc garder en tête l'évolution

récente, évoquée précédemment, du système universitaire québécois.[1]

Tableau 8 - Sommaire des principaux indicateurs

	UNIVERSITE AVEC MEDECINE*		UNIVERSITES SANS MEDECINE		PETITES UNIVERSITES	
	QUEBEC	ONTARIO	QUEBEC	ONTARIO	QUEBEC	ONTARIO
NOMBRE D'INSTITUTIONS	4	5	2	3***	6	5
% DE LA CLIENTELE GLOBALE EN EETC	60%	50%	26%	21%	12%	11%
PROFIL CLIENTELE:						
a) selon secteurs 1-2-3****	14%-28%-58%	12%-37%-51%	0%-30%-70%	1%-32%-67%	4%-22%-74%	2%-28%-70%
b) selon cycle d'étude:						
- % étud.avancées/total**	16,1%	10,6%	8,1%	7,9%	10,5%	4,1%
- % maît./bac. diplôme	26%	22%	11,0%	15,0%	5%	9%
- % doc./maît.	10%	15%	4,0%	11,0%	1%	0%
PROFIL RECHERCHE:						
$ sub. rech./$ fonct. gén.	26,9%	26,8%	8,5%	9,7%	8,3%	6,8%
INDICATEURS:						
Ratio EETC/prof. rég.	17,2	16,5	24,2	21,5	20,0	20,5
FINANCEMENT: sub. + droits	6 958	6 619	4 736	5 578	5 718	4 959
DROITS DE SCOLARITE	575$	1 145$	502$	1 490$	486$	1 185$

* HEC et Polytechnique inclus dans Université de Montréal
** Il y a une année de plus en Ontario
*** Excluant Waterloo
**** Secteur 1- disciplines liées au domaine de la santé;
2- disciplines nécessitant l'utilisation de laboratoire;
3- disciplines sans laboratoire.

(1) Les données et la méthodologie ayant servi à la confection de ces comparaisons sont décrites à l'annexe 4.

Le tableau 8 permet de constater qu'à l'intérieur de chacun des trois groupes, les universités ontariennes et québécoises présentent sensiblement les mêmes caractéristiques d'ensemble même si généralement les universités ontariennes sont un peu plus impliquées dans les disciplines de laboratoire. Il est donc justifié de comparer leurs revenus respectifs, ce qui permet de constater qu'ils sont légèrement supérieurs au Québec dans le cas des universités avec faculté de médecine, nettement supérieurs pour les petites universités du Québec, mais très inférieures pour les grandes universités québécoises sans médecine.

Ces chiffres représentent les revenus bruts de chaque groupe d'universités. Encore ici, il convient de faire quelques ajustements pour tenir compte des différences entre les deux systèmes. Pour y arriver, nous utilisons une méthodologie analogue à celle développée dans l'annexe 3, c'est-à-dire que nous soustrayons les étudiants de 1ère année des universités ontariennes avec leur financement et faisons de même pour l'excédent des étudiants à temps partiel du Québec. Les résultats apparaissent au tableau 9. Les revenus des universités québécoises avec médecine deviennent légèrement inférieurs à ceux des universités ontariennes du même type, ils sont nettement moindres pour les grandes universités du Québec sans médecine et légèrement supérieurs pour les petites universités québécoises.

Tableau 9 - Financement par EETC Québec, Ontario compte tenu des différences de systèmes

	UNIVERSITE AVEC MEDECINE		UNIVERSITES SANS MEDECINE		PETITES UNIVERSITES	
	QUEBEC	ONTARIO	QUEBEC	ONTARIO	QUEBEC	ONTARIO
% étudiants en 1° année/total	-	30%	-	34%	-	40%
% étudiants temps partiel/total	21,2%	12,0%	27,7%	19,7%	38,0%	17,3%
- % étudiantes à temps partiel entre Québec et Ontario	+9,2%	-9,2%	+8,0%	-8,0%	+20,7%	-20,7%
Coûts moyens sans tenir compte des différences de systèmes (voir tableau 8)	6 958$	6 619$	4 736$	5 578$	5 718$	4 959$
Coûts moyens en tenant compte de la 1° année en Ontario	6 958$	7 585	4 736$	6 460$	5 718$	5 904$
Coûts moyens en tenant compte de la 1° année de l'Ontario et % d'étudiants temps partiel plus élevé du Québec	7 224$	7 585	5 578$	6 460$	6 234$	5 904$

On trouve dans le tableau 10 une synthèse de ces comparaisons, qui, rappelons-le, réfèrent aux données de l'année 1983-84. Depuis ce temps, on l'a vu précédemment, le finarcement a continué de jouer au désavantage des universités québécoises, de sorte que si l'on disposait des données pertinentes pour l'année en cours, il est à peu près certain que l'écart constaté entre les revenus des grandes universités avec ou sans médecine serait encore plus considérable et que les petites universités se retrouveraient dans une situation très voisine de leurs homologues ontariennes.

Tableau 10 - Ecarts dans le financement Québec-Ontario selon les divers types d'universités et les différences de systèmes

			ECARTS: QUEBEC - ONTARIO			
	UNIVERSITE AVEC MEDECINE		UNIVERSITES SANS MEDECINE		PETITES UNIVERSITES	
	$	%	$	%	$	%
Coûts moyens - sans différence de systèmes	+339	4,9	- 842	-17,8	+759	13,3
. Coûts moyens - différences pour la 1° année de l'Ontario	-627	-9,0	- 1 724	-36,4	-186	-3,3
. Coûts moyens - 1° année Ontario et temps partiel (plus nombreux au Québec)	-361	-5,0	- 882	-15,8	+330	5,3

4.2.3 Cas particuliers

Il est possible de pousser encore plus loin l'analyse et de passer en revue la situation de chacune des universités québécoises. Le tableau 11 présente les informations concernant les universités avec médecine. Il ressort clairement de ces données que l'Université McGill reçoit un financement inférieur à celui des autres universités de cette catégorie. Cela est d'autant plus sérieux que McGill est de loin l'université la plus impliquée en recherche avec des subventions et contrats de recherche en proportion beaucoup plus élevée que la moyenne. Or l'on sait que les subventions de recherche entraînent des frais indirects que les établissements doivent assumer par le moyen de leur budget de fonctionnement. On peut donc à juste titre conclure à la nécessité de revoir rapidement le financement de cette université.

Tableau 11 - Résumé des indicateurs pour les universités du Québec avec médecine

	Moy. des univ. avec médecine		McGILL	LAVAL	SHERBROOKE	Univ. de Montréal	
	Avec HEC & Poly dans univ. Mtl	HEC & Poly exclus				avec HEC & Poly	sans HEC & Poly
EETC	85 418	77 362	20 365	24 916	8 453	31 684	23 628
% Clientèle globale en EETC	59,7	54,1	14,2	17,4	5,9	22,2	16,5
PROFIL CLIENTÈLE:							
a) selon secteurs 1-2-3	14-28-58	16-26-58	13-31-57	11-29-60	10-29-61	19-25-56	26-17-57
b) selon cycle d'étude:							
- % étud. avancées/total	16,1	16,3	14,5	17,5	10,6	17,5	18,7
- % maît./bac. } diplôme	26,0	26,0	34,0	14,0	16,0	33,0	33,0
- % doc./maît. }	10,0	10,0	12,0	10,0	9,0	10,0	10,0
PROFIL RECHERCHE:							
% $ sub. rech./$ fonct. gén.	26,9	27,5	42,6	20,6	29,3	21,6	22,0
INDICATEURS:							
Ratio EETC/prof. rég.	17,2	16,7	18,3	18,3	14,4	16,6	15,0
Financement: subv + droits / EETC	6 958$	7 048$	6 360$	7 105$	8 028$	6 942$	7 232$

Le cas des grandes universités sans médecine est présenté au tableau 12. On peut constater le sous-financement très important de l'UQAM et de Concordia par rapport à leurs homologues ontariennes. Encore là, des ajustements devraient être faits dans les plus brefs délais.

Tableau 12 – Résumé des indicateurs pour les universités du Québec sans médecine

	UNIVERSITÉS SANS MÉDECINE QUÉBEC		
	SOUS-TOTAL & MOY.	CONCORDIA	U.Q.A.M.
EETC	37 007	17 333	19 674
% de la clientèle globale en EETC	25,9%	12,1%	13,6%
PROFIL CLIENTÈLE:			
a) selon secteurs 1-2-3	0-30-70	0-33-67	0-26-74
b) selon cycle d'étude:			
- % étud. avancées/total	8,1	10,2	6,2
- % maît./bac.) diplôme	11,0	12,0	9,0
- % doc./maît.)	4,0	6,0	1,0
PROFIL RECHERCHE:			
$ sub. rech./$ fonct. gén.	8,5	9,2	7,8
INDICATEURS:			
Ratio EETC/prof.rég.	24,2	23,6	24,8
Financement: subv. + droits / EETC	4 736$	5 029$	4 479$

Enfin, le tableau 13 traite des petites universités. Aucune d'entre elles ne paraît de prime abord devoir faire l'objet d'une attention particulière.

Tableau 13 – Résumé des indicateurs pour les petites universités du Québec

	Moy. petites universités	BISHOP	UQAC	UQAR	UQTR	UQAT	UQAH	SOUS-TOTAL UQ
EETC	17 370	1 306	4 065	2 516	6 152	1 100	2 231	16 064
% de la clientèle globale en EETC	12,1	0,9	2,8	1,8	4,3	0,8	1,6	11,2
PROFIL CLIENTÈLE:								
a) Selon secteurs 1-2-3	4-22-74	0-24-76	3-31-65	8-10-82	5-22-74	2-7-90	3-26-70	2-24-74
b) Selon cycle d'étude:								
- % étud. avancées/total	4,4	1,8	3,7	3,9	6,1	2,9	3,7	4,6
- % maît./bac. } diplôme	5,0	2,0	3,0	4,0	6,0	0	7,0	5,0
- % Doc./maît. } diplôme	1,0	0	0	0	1,0	0	0	1,0
PROFIL RECHERCHE:								
$ subv. rech./$ fonct. gén.	8,3	1,9	9,0	8,3	11,9	4,8	3,8	8,9
INDICATEURS:								
Ratio EETC/prof. rég.	20,0	17,2	21,4	16,1	20,2	19,3	25,9	20,3
Financement: subv. + droits / EETC	5 718$	5 355$	6 032$	6 418$	5 679$	5 027$	5 018$	5 747$

Avant de terminer cette analyse, le Conseil souhaite attirer l'attention sur le cas très particulier de l'École des Hautes Études Commerciales qui paraît très mal servie par les modes actuels de financement. Il n'existe pas d'institution ontarienne qui soit rigoureusement identique, néanmoins l'Université Wilfrid Laurier présente des similitudes suffisantes puisque seulement 15% de sa clientèle fréquente des programmes avec laboratoire et qu'une proportion importante des autres étudiants poursuit des études en sciences administratives. La comparaison des deux établissements se retrouve au tableau 14.

Tableau 14* - Indicateurs et ressources comparés HEC et Wilfrid Laurier

	HEC	WILFRID LAURIER
INDICATEURS:		
. Nombre d'étudiants	4 235	5 722
. Profil: % santé, % avec lab., % sans lab.	0-0-100	0-15-85
. % étudiants en 1° année		31
. % étudiants à temps partiel	40,7	16,0
. % étudiants aux études avancées	15,3	8,7
. % $ sub. rech./$ fonct. gén.	9,5	1,3
Ratio EETC/prof.	31,8	26,1
FINANCEMENT:		
. Suv. + droits/EETC - non-corrigé	4 412	4 906
. Sub. + droits/EETC - corrigé**	4 896	5 600

* Données extraites de l'annexe 4.

** Correction pour les différences de systèmes (première année ontarienne et pourcentage plus élevé de temps partiel au Québec).

Malgré les différences assez importantes entre ces deux institutions, on ne peut nier que le niveau de financement de HEC soit substantiellement moindre que celui de Wilfrid Laurier, dont l'implication aux études de 2e et 3e cycles est plus faible. Même si, comme le recommandait le Conseil dans son avis sur le cadre de financement pour l'année 1984-85, on portait le financement des étudiants de 1er cycle du secteur de l'administration au niveau de ceux de droit, les ressources de HEC continueraient d'être inférieures à celles de Wilfrid Laurier. Il y a donc là une autre situation à revoir.

Les quatre établissements relevés précédemment paraissent donc avoir été plus touchés que d'autres par les fluctuations du financement au cours des dernières années. Sous réserve que leur situation soit restée inchangée au cours des deux dernières années, il y a donc lieu d'ajuster en priorité leur niveau de ressources. Quant aux autres établissements, le Conseil ne prétend en aucune façon qu'ils ne présentent pas de besoins importants. Tout au plus faut-il conclure que des analyses plus précises et plus fines seront nécessaires pour les démontrer de façon concluante.

4.3 Conclusions quant aux besoins

On peut tirer trois conclusions des analyses précédentes. Il faut d'abord accepter le fait que les universités québécoises ne nagent pas dans l'abondance et qu'un rattrapage est nécessaire pour leur assurer un niveau de ressources équivalent à celui des autres universités canadiennes. Si l'on se fixait comme objectif de seulement rejoindre le niveau de ressources des universités ontariennes - niveau pourtant qualifié d'insuffisant par la Commission Bovey -, c'est un écart de l'ordre de 10% qu'il faudrait combler et donc environ 100 millions de $ qu'il faudrait ajouter au budget global du réseau universitaire.

Il faut conclure en deuxième lieu que les besoins des universités québécoises continueront d'être importants. Si l'on additionne au

chiffre précédent les besoins liés aux augmentations de clientèles, c'est à près de 150 millions de $ que s'élèvent les besoins de ressources additionnelles du système universitaire québécois. Et une telle somme permettrait tout au plus aux universités du Québec de fonctionner avec des ressources à peu près équivalentes à celles des autres universités canadiennes, et certainement moindres que celles des grandes universités américaines.

Enfin, les analyses de la situation financière de chaque établissement conduisent à la nécessité de revoir en priorité la base de financement de Concordia, HEC, McGill et l'UQAM.

5. GESTES À POSER

Les chapitres précédents ont révélé une situation financière difficile qui, de toute évidence, appelle des interventions énergiques pour éviter une détérioration grave de l'état de nos universités. Qu'il s'agisse des problèmes résultant des déficits importants, du niveau global insuffisant de leurs ressources ou de la nécessité de redresser les bases de certaines d'entre elles, il faut rechercher des moyens de les corriger. C'est ce à quoi le Conseil des universités veut maintenant s'attaquer.

5.1 Retour à l'équilibre budgétaire

On a pu noter précédemment que plusieurs universités ont encouru des déficits importants au cours des dernières années, au point d'ailleurs que certaines d'entre elles voient mal comment elles pourront les résorber. De l'avis du Conseil des universités, une telle situation ne saurait être tolérée plus longtemps. Faire autrement serait souscrire à une philosophie de gestion trop souvent pratiquée dans le domaine public, qui consiste à accumuler les déficits d'année en année jusqu'à un point de non-retour, ne laissant d'autres alternatives au pouvoir public que de laver le passé en faisant promettre de mieux gérer l'avenir.

À moins d'agir rapidement pour endiguer l'hémorragie, certaines universités atteindront bientôt ce point de non retour. Une intervention gouvernementale au profit de ces établissements risquerait de créer une injustice profonde envers ceux qui ont déployé les efforts requis pour respecter l'équilibre budgétaire dans un climat de contrainte et de décroissance, et par ricochet de les conduire dans l'impossibilité de justifier plus longtemps une saine gestion financière auprès de leur communauté universitaire.

En outre, à plus long terme, l'accumulation de déficits ne saurait manquer d'inciter le ministère à intervenir de façon encore plus marquée

dans la gestion des universités. Il y aurait donc un risque sérieux de voir se rétrécir encore la marge de manoeuvre et l'autonomie des universités.

Le Conseil ne saurait accepter l'excuse d'une pénurie de ressources pour justifier l'impossibilité d'atteindre l'équilibre ; d'ailleurs, des institutions pourtant peu favorisées ont réussi à fonctionner à l'intérieur des limites de leurs ressources. Les universités, faut-il le rappeler, ont l'obligation de maintenir l'équilibre financier.

Jusqu'en 1982 d'ailleurs, le ministère avait pour règle qu'une université dont le niveau du déficit accumulé dépassait 5% de ses dépenses admissibles, devait prendre des mesures radicales pour rétablir l'équilibre: gel des dépenses au niveau de l'année précédente et dépôt d'un plan de retour à un budget équilibré et de résorption du déficit. Il était d'ailleurs intervenu pour exiger un plan de redressement à l'Université de Sherbrooke. Un retour à des mesures de ce type s'impose certainement.

RECOMMANDATION 1

Compte tenu des commentaires précédents, le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener
(les établissements à rétablir l'équilibre budgétaire,
(et d'exiger des universités concernées un plan quinquennal
(de résorption des déficits accumulés.

5.2 Niveau de financement

Le Conseil des universités juge absolument essentiel que le Québec donne à ses universités des ressources au moins équivalentes à celles dont disposent les universités des autres provinces canadiennes. Personne n'y gagnera à les laisser dans un état de pauvreté et de sous-financement qui ne leur permette pas de compétitionner avec leurs homologues des autres provinces et même des états américains. Elles ne pourront alors s'acquitter convenablement des responsabilités de plus en plus importantes qui leur sont confiées en matière de formation de la main-d'oeuvre, de recherche scientifique, de promotion culturelle, de recyclage et de perfectionnement, et de développement technologique et économique.

Un rattrapage important doit être fait pour atteindre le niveau moyen de ressources canadiennes, auquel il faudra ajouter les sommes nécessaires à l'accueil des nouvelles clientèles au cours des prochaines années. Cela requerra des ajouts d'une ampleur considérable à l'enveloppe des universités québécoises. Ne pas le reconnaître serait désastreux, conduirait à dilapider les acquis des dernières décennies et priverait le Québec d'atouts importants de son développement.

RECOMMANDATION 2

C'est dans cet esprit que le Conseil recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

> (de reconnaître la nécessité que les ressources des
> (universités québécoises soient haussées au niveau
> (moyen des autres universités canadiennes, tout en
> (leur donnant les moyens d'accueillir les clientèles
> (additionnelles prévues pour les prochaines années.

5.3 Sources de financement

Au moment de formuler la recommandation précédente, le Conseil était conscient de l'ampleur des nouvelles ressources nécessaires en même temps que de la marge de manoeuvre extrêmement étroite dont dispose actuellement le gouvernement. Le Conseil n'ignore pas que la conjoncture actuelle impose à la société québécoise et à son gouvernement des contraintes particulièrement sévères. Les nouvelles technologies par exemple modifient en profondeur la structure de l'emploi. Leur utilisation s'impose au nom même de la survie des entreprises, mais en même temps elles sont cause de la perte de nombreux emplois et nécessitent le recyclage d'une partie de la main-d'oeuvre. Il faut donc en priorité que la société et son gouvernement aident ceux qui sont ainsi touchés. De même, le vieillissement de la population ne peut qu'augmenter les coûts des services de santé.

Dans ce contexte, il y a lieu de craindre que le gouvernement ne puisse continuer très longtemps d'assurer aux universités les revenus essentiels dont elles devraient disposer. Cette situation a d'ailleurs commencé à se développer au cours des dernières années, ainsi qu'on a pu le constater dans les chapitres précédents, alors que le gouvernement a diminué son effort financier en faveur des universités exprimé en pourcentage du produit intérieur brut ou des dépenses gouvernementales (tableau 1), et cessé de leur fournir toutes les ressources nécessaires à leur développement. Comme néanmoins le Québec consacre toujours à l'enseignement universitaire une fraction substantiellement plus élevée de la richesse collective (PIB) des québécois que l'Ontario (le Ministre, en annexe à son mémoire à la Commission parlementaire sur le financement des universités, évaluait cet écart à 32% en 1984-85), et que le gouvernement fédéral menace de réduire sa participation au financement de l'enseignement supérieur dans le cadre des ententes sur le financement des programmes établis, il y aurait lieu d'être inquiet pour l'avenir du financement des universités si les règles et les partages actuels des sources de revenus devraient être maintenus.

Le tableau suivant présente les principales sources de revenus des universités canadiennes, y compris les subventions et contrats de recherche. On constate que le gouvernement du Québec, par le moyen de ses subventions d'équilibre, assume 72,6% du budget global des universités, comparativement à 63,2% en Ontario et environ 70% ailleurs au Canada. Cette participation plus grande s'explique en partie par le niveau plus faible des frais de scolarité qui, au Québec, ne représentent que 8,1% des revenus contre 17,1% en Ontario, 15,4% dans les Maritimes et 11,1% dans les provinces de l'Ouest. Cet écart provient de la politique de non-indexation des frais de scolarité en vigueur au Québec pour les étudiants canadiens.

Tableau 15 - Répartition en % des revenus de recherche subventionnée et de fonctionnement général en 1983-84

	QUEBEC	ONTARIO	MARITIMES	OUEST
Fonctionnement général				
- subventions provinciales	72,6	63,2	69,8	70,7
- frais de scolarité	8,1	17,1	15,4	11,1
- autres revenus	2,2	2,5	4,1	2,1
Sous total	82,9	82,8	89,3	83,7
Recherche subventionnée				
- subventions fédérales	9,1	10,4	8,1	9,7
- subvention provinciales	4,0	2,3	0,4	4,0
- autres revenus	4,0	4,5	2,2	2,4
Sous total	17,1	17,2	10,7	16,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,1

Source: Statistiques financières 1983-84, ACPAU

Le même tableau nous renseigne aussi sur la contribution gouvernementale québécoise au financement de la recherche, contribution dont l'importance relative est considérable en particulier lorsqu'on la compare avec celle de l'Ontario. Quant aux autres revenus, ils constituent une portion assez faible des ressources des universités et le comportement du Québec est tout à fait équivalent à celui de l'Ontario.

Au total donc, le gouvernement du Québec assume directement 76,6% du financement des universités; c'est beaucoup plus que les autres provinces canadiennes et en particulier que l'Ontario (65,5) et les Maritimes (70,2%). Seules les provinces de l'Ouest, et cela en bonne partie grâce au cas particulier de l'Alberta, s'approchent du Québec (74,7%). Dans le contexte du Québec évoqué précédemment, le Conseil estime cette situation malsaine et potentiellement dangereuse. De toute urgence, des mesures doivent être prises pour diversifier les sources de revenus des établissements universitaires québécois, et l'une des toutes premières à envisager doit être de hausser les frais de scolarité à un niveau comparable à celui en vigueur dans les autres provinces canadiennes.

Le tableau 16 présente la situation des frais de scolarité dans quelques provinces canadiennes. On peut observer par exemple que globalement ces frais de scolarité sont nettement moindres au Québec. Les étudiants inscrits en médecine, en génie et aux études avancées paient deux à trois fois moins que leurs confrères des autres provinces canadiennes. Il en est de même dans les autres disciplines, quoique ici l'écart avec l'Alberta soit plus restreint.

Tableau 16 - Frais moyens de scolarité pour les étudiants canadiens à plein temps pour quelques provinces et quelques secteurs, 1985-86

	NOUVELLE-ECOSSE	QUEBEC	ONTARIO	ALBERTA
1er cycle				
Commerce	1 480	510	1 200	860
Education	1 560	510	1 200	860
Médecine	1 830	590	1 570	1 470
Génie	1 430	500	1 300	1 060
Sciences	1 460	550	1 240	860
2° et 3° cycles	1 650	510	1 250	1 580

Source: Compendium de statistique concernant les universités, AUCC, 1985, page 18.

Cet état de choses résulte de la politique du gel des frais de scolarité. Il faudrait presque les tripler pour les ramener au niveau réel où ils étaient au début des années 70. En ne faisant que les doubler, on se rapprocherait de la moyenne canadienne et l'on accroîtrait sensiblement la participation des premiers bénéficiaires au financement des universités.

Le Conseil est conscient des controverses que suscite immanquablement toute hypothèse d'augmentation des frais de scolarité. Il tient néanmoins à aborder sérieusement cette question pour trois raisons:

1) Le Conseil est sceptique et réservé sur la capacité de l'État de continuer à financer les universités à un niveau qui leur permette de s'acquitter adéquatement de leur mission et de compétionner avec les autres établissements nord-américains. Le Conseil est d'avis que la société québécoise n'y gagnerait pas à laisser végéter ses universités dans un état de sous-financement chronique.

2) Le Conseil estime en outre que dans un contexte financier aussi difficile que celui dans lequel vit présentement le Québec, il faut éviter autant que possible les mesures régressives et faire servir les ressources de l'État à ceux qui en ont le plus besoin ou là où elles sont le plus nécessaires. L'étude de M. Clément Lemelin sur "La répartition des coûts de l'enseignement universitaire", effectuée à la demande du Conseil des universités en 1980, en arrive à la conclusion que:

«peu importe le sous-groupe considéré, les familles avec un niveau de scolarité intermédiaire sortent toujours gagnantes de l'opération de redistribution. De plus, partout, les moins scolarisés des gens âgés de 44 à 53 ans[1] mettent dans le système d'enseignement universitaire plus d'argent qu'il ne leur en revient sous forme de subventions à leurs enfants. Inversement, les plus scolarisés reçoivent habituellement davantage. Il n'en faut pas plus pour conclure au caractère régressif du système de financement»[2].

Cette situation résulte en bonne partie du fait que les gens issus de milieux moins favorisés se prévalent nettement moins des services universitaires que ceux des classes plus aisées. Malgré les efforts réalisés pour rendre l'université plus accessible, cet état de fait a peu changé au cours des dernières décennies.

Pour compenser, voire inverser, le caractère régressif du financement tel que nous le connaissons, il faut en même temps demander aux étudiants de défrayer une portion plus significative des coûts de leurs études universitaires, et prévoir un système efficace d'aide aux étudiants issus des milieux moins favorisés. C'est dire qu'il faut en même temps porter les frais de scolarité à un niveau plus significatif et augmenter les prêts et surtout les bourses de façon à permettre aux étudiants les moins favorisés de s'acquitter de ces frais sans difficulté supplémentaire et sans endettement excessif.

---

(1) Groupe d'âges des parents les plus susceptibles d'avoir des enfants à l'Université.

(2) "La répartition des coûts de l'enseignement universitaire", Dossiers 4, Conseil des universités, 1980, p. 71.

3) Enfin, le Conseil juge nécessaire d'augmenter les frais de scolarité dans le but de réduire la dépendance des universités de la seule source gouvernementale et de leur redonner une marge de manoeuvre plus large et plus compatible avec leurs responsabilités. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

Certains estimeront sans doute qu'une hausse des frais de scolarité contribuera à limiter l'accessibilité à l'université. Cela serait sans doute vrai si aucune aide n'était fournie aux étudiants issus de milieux moins favorisés. Aussi faut-il absolument que des prêts et bourses de valeur suffisante et en nombre adéquat soient mis à leur disposition. Il faudra donc réserver à cette fin une part des revenus générés par l'augmentation des frais de scolarité.

L'étude de Dandurand et Fournier sur les conditions de vie de la population étudiante universitaire québécoise estime à environ 40% les étudiants à temps complet en provenance de familles dont le père était col blanc ou col bleu. On peut considérer en première approximation que ce sont là ceux qui devront être protégés contre une hausse des frais de scolarité. Quant aux étudiants à temps partiel, 80% d'entre eux occupaient un emploi suffisamment lucratif selon l'étude de Roberge.[1] À partir de ces données qu'il faudra évidemment raffiner, on peut estimer qu'une augmentation de 500 $ des frais de scolarité permettrait d'ajouter quelque 46 millions de $ dans le système universitaire québécois, déduction faite du montant (environ le tiers des revenus) qui devrait être consacré à la protection des étudiants les moins favorisés.

---

(1) Dandurand et Fournier, Conditions de vie de la population étudiante universitaire québécoise, mai 1979.

Pierre Roberge, Les étudiants à temps partiel des universités québécoises, Conseil des universités, mai 1982.

Même si elle est grossière et devra être revue à la lumière de données plus récentes, l'estimation précédente présente au moins l'intérêt de révéler l'importance de la réserve à constituer pour aider les étudiants les moins favorisés (23 millions de $). Encore faut-il que cette aide soit bien organisée, facilement accessible et n'amène pas d'endettement excessif. Ces questions sont suffisamment importantes pour que le Conseil les examine en profondeur, ce qu'il se propose de faire dans un avis sur le système des prêts-bourses qu'il formulera au cours de l'année 1986.

Ainsi abordée prudemment, en veillant à ce que les étudiants les moins favorisés financièrement soient aidés adéquatement et sans difficulté, une hausse des frais de scolarité ne devrait avoir aucun impact négatif sérieux sur l'accessibilité à l'université.

RECOMMANDATION 3

C'est donc avec le souci d'assurer aux universités des revenus stables en quantité suffisante et au nom d'une certaine solidarité dans les temps difficiles, que le Conseil des universités juge opportun de recommander au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(1° de porter les frais de scolarité des étudiants québécois
(à un niveau comparable à ceux en vigueur dans les autres
(provinces canadiennes;

(2° de réserver une fraction substantielle des revenus
(générés de cette façon pour aider les étudiants
(moins favorisés financièrement à s'acquitter de ces
(frais additionnels.

Par ailleurs, il serait intéressant que d'autres sources de revenus s'ajoutent aux subventions gouvernementales et aux frais de scolarité, et contribuent de façon significative à la diversification des revenus de fonctionnement des universités. Dans cette optique, le Conseil souhaite que le gouvernement examine la possibilité d'encourager par des mesures

fiscales appropriées ceux qui pourraient être intéressés à contribuer au bon fonctionnement ou au développement de l'enseignement supérieur québécois. Déjà, le Comité pour l'étude sectorielle sur le génie avait souhaité dans son rapport que l'on encourage plus vigoureusement les entreprises à contribuer à solutionner les problèmes d'équipements des facultés de génie, en leur consentant des avantages fiscaux plus alléchants. Le Conseil reprend ici, en l'élargissant, cette idée d'inviter d'autres intervenants à contribuer au financement des universités, idée qu'à son avis, le gouvernement a tout intérêt à examiner soigneusement.

RECOMMANDATION 4

Le Conseil des universités recommande donc au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(d'étudier la possibilité d'utiliser des mesures fiscales
(appropriées pour inciter les individus ou les entreprises
(à participer au financement des universités.

5.4 Ajustement du niveau des ressources d'un établissement

Les universités québécoises sont des établissements diversifiés comme on l'a vu précédemment. Certaines sont très actives en recherche, d'autres se sont donnés des missions régionales étendues ou présentent une gamme d'activités très large, tout cela explique qu'il sera sans doute toujours très difficile de tenir compte parfaitement de la situation de chacune dans le cadre d'une formule de financement. Si l'on ajoute aux différences de mission, celles reliées à l'état de développement de chacune - corps professoral, équipements, services - on comprend qu'il puisse être utile et opportun de laisser à chaque établissement une certaine marge de manoeuvre dans la détermination de son niveau de

revenus, comme cela se fait dans d'autres provinces ou états américains.

Cela n'est pas possible actuellement puisque les subventions gouvernementales sont des subventions d'équilibre, c'est-à-dire des subventions calculées en déduisant des dépenses admissibles les revenus tels que les frais de scolarité. En procédant de cette façon, le ministère détermine à peu de choses près, le niveau de revenus des universités.

Cette façon de faire entraîne plusieurs conséquences négatives de l'avis du Conseil des universités. D'une part, elle place les établissements universitaires dans un état de dépendance étroite vis-à-vis du gouvernement puisque c'est seulement en s'alignant sur ses seules priorités qu'ils pourront le plus souvent dégager les argents nécessaires à leur développement. Ils sont ainsi souvent forcés de mettre de côté leurs priorités propres ou d'abandonner des initiatives nouvelles faute de moyens. À plus long terme, une telle procédure ne peut manquer d'entraîner une certaine homogénéisation du réseau universitaire québécois. N'est-ce pas là une tendance qui a commencé à se développer au cours des dernières années?

D'autre part, l'annonce tardive des subventions gouvernementales conjugée aux modifications fréquentes des règles de calcul, a rendu la tâche extrêmement difficile aux gestionnaires universitaires. En l'absence de la marge de manoeuvre que pouvait leur procurer un surplus des années précédentes, comme cela a souvent été le cas, ils en étaient réduits à des coupures de dernière minute ou à encaisser des déficits. Sans vouloir diminuer les responsabilités des dirigeants universitaires en matière de prévisions budgétaires, il faut tout de même reconnaître que cette façon de faire n'était pas pour leur faciliter la tâche.

Il serait possible d'introduire une certaine flexibilité à l'intérieur du financement des universités en leur permettant de déterminer elles-mêmes leur frais de scolarité à l'intérieur d'un corridor dont la

médiane aurait été fixée par le ministère. Les subventions gouvernementales seraient calculées sur la base de la médiane, les universités demeurant libres d'ajuster ensuite leurs frais de scolarité à la hausse ou à la baisse suivant les secteurs ou les programmes.

L'utilisation d'un corridor suffisamment large donnerait la marge de manoeuvre nécessaire aux établissements. Elle serait une incitation à une gestion plus précise de leurs ressources, dans la mesure où les déficits même limités seraient inacceptables, et à une recherche de la qualité, puisqu'ils auraient à justifier par des avantages comparatifs des frais de scolarité supérieurs à la moyenne.

RECOMMANDATION 5

En conséquence, le Conseil des universités recommande au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(de permettre aux universités d'ajuster individuellement
(leurs droits de scolarité à l'intérieur d'un corridor égal
(à plus ou moins 20% du niveau prévu à la recommandation
(précédente.

5.5 Responsabilités gouvernementales

Les besoins des universités québécoises sont considérables, comme on a pu le constater précédemment, et l'accroissement des frais de scolarité n'apportera qu'un début de solution à leurs problèmes de financement. Le gouvernement doit faire sa part en particulier pour faciliter l'accueil des nouveaux étudiants et pour rétablir une plus grande équité entre les bases de financement des établissements. Les sommes requises étant considérables, il convient de procéder prudemment et de s'assurer que les argents disponibles soient utilisés pour combler les besoins les plus urgents.

Dans ce contexte, le Conseil des universités estime que, exception faite des engagements déjà annoncés pour l'année 1986-87 et des mesures générales d'indexation pour tenir compte de la hausse des prix, les crédits disponibles pour le développement du réseau universitaire devraient être alloués en fonction des priorités reconnues du réseau sur la base des plans de développement des établissements universitaires. Le Conseil juge cette mesure nécessaire car il ne croit pas que la croissance du réseau doive continuer de se faire de façon indifférenciée en s'appuyant presque entièrement sur les crédits générés mécaniquement par la croissance des clientèles.

La situation et les besoins varient beaucoup d'un établissement à l'autre. Certaines universités ont des besoins urgents qu'il faut s'employer à combler rapidement. C'est ainsi par exemple que l'ajustement des bases de financement devrait constituer dans l'immédiat une priorité, compte tenu des inégalités signalées précédemment. Il faudra donc lui consacrer une partie importante des crédits de développement.

Par ailleurs, l'état de développement diffère considérablement. Les plus vieilles universités par exemple ont atteint une taille respectable et elles offrent une gamme étendue d'activités. Leurs besoins de développement ne sont pas de même nature que les universités plus récentes de dimensions plus modestes. Les plans de développement constituent alors des instruments essentiels permettant d'apprécier la pertinence des développements proposés, et de déterminer par rapport à l'ensemble du système universitaire ceux qu'il convient d'appuyer en priorité. Certains développements font déjà l'objet de jugements d'opportunité de ce type; c'est le cas des nouveaux programmes et des investissements, encore que ces jugements ne s'appuient pas toujours sur une vision claire de l'évolution de l'établissement requérant et de ses partenaires du réseau, ce qui en limite la portée. D'autres développements, par exemple les accroissements de clientèle, devraient être soumis à des examens du même type avant de recevoir un appui financier du gouvernement.

Ce qui est proposé ici, c'est d'utiliser de plus en plus les crédits additionnels provenant des fonds publics de façon à promouvoir un développement mieux coordonné de l'ensemble du réseau universitaire à un moment où les besoins sont considérables, mais les crédits limités. Les subventions gouvernementales continueront donc pour l'essentiel d'être déterminées par la formule prévue à cette fin. Mais le Conseil souhaite que les crédits additionnels soient utilisés avec discernement pour combler les besoins les plus urgents et encourager les développements les plus pertinents pour l'ensemble du système universitaire. Cette recommandation doit, par ailleurs, être située dans le contexte des recommandations précédentes, qui visent à donner aux établissements une certaine marge de manoeuvre pour des initiatives individuelles.

Le gouvernement devrait signaler son intention de s'engager graduellement dans cette voie, tout en étant conscient que certaines étapes devront d'abord être franchies. L'utilisation de plans de développement suppose que de tels plans existent sous une forme appropriée, aussi simple soit-elle. Il faudra aussi trouver des façons et des critères permettant d'apprécier les projets soumis. Ce sont là des questions auxquelles il faudra réfléchir. Néanmoins, compte tenu des nécessités de la planification, il serait souhaitable que le ministère fasse connaître ses intentions rapidement.

À court terme, le Conseil estime que l'argent qui pourrait être dégagé pour fin de développement, sans remettre en cause des engagements déjà pris, devrait servir en priorité à réajuster les bases des universités les plus désavantagées par la répartition actuelle. Ces universités (Concordia, HEC, McGill et UQAM) ont été identifiées précédemment avec suffisamment d'assurance pour justifier qu'on s'attache rapidement à procéder aux corrections requises, en s'efforçant de rapprocher leur base de financement du niveau moyen des universités comparables du Québec ou de l'Ontario.

Il faut espérer qu'entre temps, le ministère poursuivra ses travaux sur la mise au point d'une formule de financement. Seule une telle formule, comportant des paramètres bien identifiés et reposant sur une base de données fiables, permettra d'ajuster de façon plus précise les bases de financement de chacune des universités, en tenant compte le mieux possible des diverses activités prévues dans leur fonctionnement.

RECOMMANDATION 6

Compte tenu des remarques précédentes, le Conseil des universités recommande au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(1° à court terme, d'utiliser les crédits de développement
(qu'il pourrait dégager sans remettre en cause des engagements déjà annoncés, pour apporter un début de corrections aux bases historiques de financement des universités
(nettement défavorisées par la répartition actuelle;

(2° de poursuivre avec diligence les travaux nécessaires à
(la mise au point d'une méthode plus sûre et plus fiable
(de comparaison du financement des universités et d'apporter par la suite les ajustements requis;

(3° d'indiquer son intention de financer sélectivement le
(développement des universités québécoises sur la base
(de leur plan de développement et des priorités du système
(d'enseignement supérieur.

5.6 Responsabilités des universités

Les recommandations précédentes visent à redonner aux universités les moyens de s'acquitter efficacement de leur mission. Il reste cependant que leurs ressources continueront d'être limitées et qu'elles devront les utiliser de la façon la plus rationnelle possible. L'examen du fonctionnement général des universités conduit à penser que les

principaux agents responsables du fonctionnement des universités pourraient utiliser à des fins encore plus productives les argents mis à leur disposition.

Le tableau 17 par exemple, montre que les universités québécoises ont la plus faible collection de volumes, compte tenu de leur population étudiante, de toutes les universités canadiennes. Elles ont aussi les plus petits budgets d'acquisition, ce qui n'est pas pour améliorer la situation.

Tableau 17 - Ressources des bibliothèques dans les universités canadiennes

	1982-83	1983-84	
	Volumes/ étudiant plein temps	Dépenses d'exploitation par EETC	Dépenses d'acquisitions par EETC
Maritimes	133	265	173
Québec	90	325	117
Ontario	126	339	155
Ouest	114	324	127
Canada	116	324	139

Sources: "Compendium de statistiques concernant les universités", AUCC, 1985, p. 31.

et "Statistiques financières des universités pour 1983-84", ACPAU.

De même, le tableau 18 révèle que c'est au Québec que l'on trouve le ratio étudiants/professeurs le plus élevé au Canada. (Les données de ce tableau proviennent d'une note déposée auprès de la Commission parlementaire sur le financement des universités et intitulée "L'établissement des indicateurs de l'enseignement universitaire québécois" pour

ce qui concerne les populations étudiantes. Les statistiques touchant le corps professoral ont été tirées du "Compendium de statistiques concernant les universités (1985)" de l'Association des Universités et Collèges du Canada, sauf pour les données québécoises extraites du formulaire financier 1983-84). Si l'on accepte les conclusions d'une importante étude américaine[1], ce ratio ne devrait pas dépasser une valeur de 15 à 16, et cela impliquerait l'ajoût de plus de 1000 professeurs au Québec.

Tableau 18 - Données sur les étudiants équivalent plein temps et les professeurs plein temps pour 1984-85

	Etudiants EETC	Professeurs plein temps	Ratio étudiants/professeur
Québec	147 500	7 888	18,7
Ontario	215 813	13 440	16,1
Maritimes	61 447	4 043	15,2
Ouest	174 875	9 454	18,5
Canada	599 635	34 825	17,2

On peut évidemment penser que les faiblesses que révèlent les tableaux précédents sont en grande partie le résultat des compressions budgétaires imposées aux universités au cours des dernières années. Le tableau 1 confirme d'ailleurs que le ratio étudiants/professeurs était acceptable au début des années 70 et qu'il n'a cessé de se détériorer au cours des dernières années. Il faut néanmoins remarquer que les établissements auraient pu minimiser les dégâts par des mesures appropriées.

(1) H.R. Bowen, "The Costs of Higher Education", Jossey-Bass Publishers, 1981, p. 236.

À titre d'exemple, les données colligées par le Conseil pour effectuer les comparaisons entre les universités québécoises et ontariennes montrent que les dépenses administratives par étudiant étaient en 1983-84 en moyenne de 503 $ en Ontario contre 600 $ au Québec. Une seule université ontarienne présente des dépenses administratives dépassant 600 $ contre 5 au Québec. Une réduction de ces dépenses au niveau ontarien dégagerait au sein des universités québécoises une somme de près-de 14 millions de $ qu'elles pourraient utiliser à des fins plus productives.

Autre exemple, on peut calculer la tâche moyenne d'enseignement des professeurs d'un établissement en additionnant les cours donnés au cours d'une année par des membres du corps professoral et en divisant ensuite par le nombre de membres de ce corps professoral, en incluant les professeurs en année sabbatique et ceux dégrevés d'enseignement pour diverses fins administratives, syndicales ou autres. Dans la plupart des établissements, cette moyenne se situe entre 3 et 4, ce qui n'est guère surprenant étant donné que peu d'universités pratiquent systématiquement une politique de modulation de tâches et confient plus de 4 cours à certains de leurs professeurs.

Si toutes les universités se donnaient le mot pour porter la tâche moyenne d'enseignement des professeurs à quatre cours, la tâche moyenne du réseau augmenterait vraisemblablement de près de un demi cours; ce qui signifie que 4000 cours de plus pourraient être pris en charge par le corps professoral régulier, diminuant d'autant les chargés de cours requis. Au tarif des chargés de cours, c'est donc quelque 12 millions de dollars qui pourraient être utilisés à d'autres fins, par exemple pour engager quelques centaines de professeurs réguliers et diminuer le ratio étudiants/professeurs des universités québécoises. N'est-ce pas là chose possible compte tenu des différences d'implication en recherche constatées à maintes reprises chez les professeurs?

Les remarques précédentes n'ont pas pour but de démontrer que des économies substantielles peuvent être réalisées par une gestion plus précise des universités. Les besoins sont beaucoup trop considérables. Tout au plus, le Conseil veut-il rappeler qu'en période d'austérité comme nous vivons, une attention particulière doit être portée à l'utilisation la plus efficiente des ressources, et que des mesures pourraient être prises qui permettraient d'apporter quelques améliorations à l'intérieur même des limites des budgets actuellement disponibles.

Le Conseil veut aussi signaler que la relance des universités ne se fera pas uniquement par l'ajoût de quelques argents supplémentaires, mais bien par l'effort concerté de tous les intervenants. C'est d'ailleurs justement dans la mesure où tous et chacun se donneront le mot qu'il sera le plus facile de recueillir les ressources nécessaires.

6. CONCLUSION

Les universités sont des institutions que la plupart des gens appréhendent selon l'une ou l'autre de leurs multiples facettes. Les jeunes étudiants en attendent une formation initiale dans une discipline scientifique ou professionnelle. Les employeurs y recherchent des étudiants bien formés capables d'apporter une contribution à leur entreprise et des idées susceptibles de la faire progresser. Les organismes sociaux en attendent des services. Les adultes et les professionnels souhaitent y trouver des compléments de formation ou des possibilités de recyclage. Les régions et les gouvernements la considèrent comme une source de développement économique et culturel.

Toutes ces attentes sont légitimes et font partie des missions des universités. Mais aucune n'englobe toute l'université et ne rend parfaitement compte de son caractère unique. Ce qui est au coeur de l'institution universitaire, ce qui la rend capable de répondre aux attentes les plus diverses, c'est d'abord et avant tout une communauté de professeurs et de chercheurs vivante, dynamique et disponible. Des professeurs qui puissent présenter une vision critique de l'évolution du savoir et situer cette évolution dans un cadre plus général. Des chercheurs qui se maintiennent à la pointe des connaissances et qui puissent les traduire dans leur milieu.

La crise touche justement au coeur de l'université dans la mesure où c'est la capacité du corps professoral de répondre efficacement aux attentes qui a le plus diminué. Le vieillissement du corps professoral consécutif au gel de l'embauche dans plusieurs secteurs rend plus difficile le renouvellement des idées et des approches. Un ratio étudiants/professeurs trop élevé limite les disponibilités et la capacité de réponse des professeurs les plus actifs en recherche. Les équipements inadéquats diminuent d'autant les possibilités d'offrir des enseignements de qualité ou d'entreprendre des recherches de pointe. Tout cela a été dénoncé par des observateurs avertis ou constaté par des utilisateurs.

Le présent avis comporte une analyse de la gravité de la situation et des recommandations en vue de redonner aux universités la capacité de remplir leurs missions dans de meilleures conditions. Même si certaines de ces mesures marquent un virage par rapport aux politiques antérieures, le Conseil estime qu'elles constituent des gestes essentiels et minimaux dans le contexte présent. Il faudra bien entendu préparer soigneusement leur mise en application et prendre les moyens d'éviter les effets négatifs qu'elles pourraient avoir; mais ces difficultés ne devraient pas entraîner leur rejet sans autre considération.

Si par malheur cependant, la situation actuelle devait se prolonger, alors il faudra revoir en profondeur l'organisation du réseau universitaire et le partage de ses missions et de ses ressources de façon à protéger au moins quelques établissements particulièrement efficients.

Le Conseil souhaite donc en terminant que toutes les personnes concernées étudient attentivement et sereinement ses recommandations dans la perspective, qui est la sienne, d'assurer une relance vigoureuse du système québécois d'enseignement supérieur, dans un contexte économique difficile.

ANNEXE 1

SITUATION FINANCIÈRE DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

en millions $

	DÉPENSES ADMISSIBLES 84-85 (D.A.)	RÉSULTATS 84-85				PRÉVISIONS 85-86				PERSPECTIVES
		Année financière	% D.A	Cumulatif	% D.A.	Année financière	% D.A	Cumulatif	% D.A.	
BISHOP	7,3	- 0,5	- 6,8%	- 2,1	-28,8%	- 0,1	- 1,4%	- 2,2	-30,1%	Prévoit l'équilibre en 86-87. Impossibilité de résorber déficit cumulatif
CONCORDIA	93,6	-11,0	-11,8%	-15,9	-17,0%	- 8,1	- 8,7%	-24,0	-25,6%	Impossibilité de résorber déficit annuel & cumulatif
McGILL	135,1	-11,0	- 8,1%	- 8,9	- 6,6%	- 9,0	- 6,7%	-17,9	-13,2%	Impossibilité de résorber déficit annuel & cumulatif
LAVAL	178,5	- 2,8	- 1,6%	+ 6,9	+ 3,9%	- 2,0	- 1,1%	+ 4,9	+ 2,7%	Equilibre
MONTRÉAL	177,3	-14,7	- 8,3%	-21,0	-11,8%	- 5,7	- 3,2%	-26,7	-15,1%	Prévoit l'équilibre en 86-87. Impossibilité de résorber déficit cumulatif
HEC	19,3	- 1,5	- 7,8%	+ 0,5	- 5,2%	- 1,9	- 9,8%	- 1,4	- 7,3%	Impossibilité de résorber déficit annuel & cumulatif
POLY	31,5	- 0,5	- 1,6%	+ 3,0	+ 9,5%	- 0,9	- 2,9%	+ 2,1	+ 6,7%	Equilibre
SHERBROOKE	68,0	- 2,8	- 4,1%	-11,8	-17,4%	- 3,4	- 5,0%	-15,2	-22,4%	Impossibilité de résorber déficit annuel & cumulatif
UQ - Réseau	268,8	- 3,5	- 1,3%	+ 0,9	+ 0,3%	- 1,9		- 1,0		
TOTAL	979,4	-48,3	- 4,5%	-48,4	- 4,9%	-33,0	- 3,4%	-80,4	- 8,2%	
UQAH	104,1	- 0,1	- 0,1%	- 0,7	- 0,7%	+ 0,7	+ 0,7%	0	- %	Equilibre en 85-86
UQTR	35,5	- 1,5	- 0,4%	- 0,4	- 1,1%	- 0,4	- 1,1%	- 0,8	- 2,3%	Espère atteindre l'équilibre en 86-87
UQAC	28,6	- 1,9	- 6,6%	- 1,3	- 4,5%	- 0,6	- 2,1%	- 1,9	- 6,6%	Impossibilité de résorber déficit annuel & cumulatif
UQAR	16,0	- 0,5	- 3,1%	- 0,15	- 0,9%	- 0,65	-4,1%	- 0,8	- 5,0%	Impossibilité de résorber déficit annuel & cumulatif
UQAH	14,4	+ 0,6	+ 4,2%	+ 1,8	+12,5%	0	0 %	+ 1,8	+12,5%	Equilibre
UQAT	6,6	- 0,8	-12,1%	- 0,9	-13,6%	- 0,8	-12,1%	- 1,7	-25,8%	Impossibilité de résorber déficit annuel & cumulatif
ETS	7,7	+ 0,3	+ 3,9%	+ 0,1	+ 1,3%	- 0,6	- 7,8%	- 0,5	- 6,5%	Impossibilité de résorber déficit annuel & cumulatif

ANNEXE 2

Tableau 2.1

ECLATEMENT DES PREVISIONS DE CLIENTELES EETC DE 1985 A 1988

		EETC 1985			EETC 1986			EETC 1987			EETC 1988		
		1ER CY.	2E CY.	3E CY.	1ER CY.	2E CY.	3E CY.	1ER CY.	2E CY.	3E CY.	1ER CY.	2E CY.	3E CY.
TOTAL RESEAU	SC. PURES	11140	1121	568	11441	1216	626	11538	1282	667	11397	1315	687
	SC. APPLI	21725	2421	585	22586	2645	656	22862	2802	707	22468	2880	733
	HUM. E.A.	0	3827	1187	0	4116	1320	0	4317	1413	0	4417	1460
	ADMINIST.	27154	3483	39	27552	3595	39	27681	3674	39	27397	3713	39
	DROIT E.A	0	321	34	0	331	35	0	338	36	0	342	36
	PERI-MED.	1926	181	14	1940	202	16	1944	217	17	1938	224	18
	PARA-MED.	3793	268	6	3927	298	6	3970	320	6	3910	331	6
	HUM.1ER C	28335	0	0	28772	0	0	28912	0	0	28654	0	0
	EDUCATION	10235	2176	531	9815	2291	586	9680	2372	625	9664	2413	644
	ARTS	5771	468	30	5866	490	30	5897	506	30	5855	514	30
	LETTRES	10994	1291	402	11220	1387	426	11292	1455	442	11177	1489	450
	DRO.1ER C	3628	0	0	3691	0	0	3711	0	0	3682	0	0
	MEDECINE'	4242	2999	451	4361	3056	468	4399	3097	480	4346	3117	486
	TOTAL	128943	18556	3847	131171	19627	4208	131886	20380	4462	130488	20755	4589

Tableau 2.2

IMPACT FINANCIER DES VARIATIONS DE CLIENTELES ENTRE 1985 ET 1984

REPARTITION PAR SECTEUR ET PAR CYCLE (VARIATIONS ENTRE 1985 ET 1984)

SECTEURS	1ER CY.	2E CY.	3E CY.	TOTAL
PRIORITAIRES				
SC. PURES	2348622	1083348	701136	4133106
SC. APPLI	6256775	2401665	788949	9447389
HUM. E,A.	0	2293704	1045148	3338852
ADMINIST.	2225178	563046	0	2788224
DROIT E,A	0	75726	7882	83608
SOUS-TOT.	10830575	6417489	2543115	19791179
AUTRES				
PERI-MED.	149263	202939	19894	372096
PARA-MED.	709929	157483	0	867412
HUM.1ER C	1832000	0	0	1832000
EDUCATION	-1783584	608229	284710	-890645
ARTS	464821	139431	0	604252
LETTRES	854531	507926	115502	1477959
DRO.1ER C	245106	0	0	245106
MEDECINE	1063095	529815	141495	1734405
SOUS-TOT.	3535161	2145823	561601	6242585
TOTAL	14365736	8563312	3104716	26033764

REPARTITION PAR UNIVERSITE ET PAR CYCLE (VARIATIONS ENTRE 1985 ET 1984)

UNIVERSITE	1ER CY.	2E CY.	3E CY.	TOTAL
BISHOP	346264	13823	0	360087
CONCORDIA	901590	683943	93228	1678761
H.E.C.	446824	422285	0	869109
LAVAL	2177568	1965241	846002	4988811
MC GILL	469383	747832	222495	1439710
MONTREAL	2338143	2387825	1237041	5963009
POLYTECHNIQUE	1007160	672840	262983	1942983
UN. QUEBEC	5979671	954946	258086	7192703
SHERBROOKE	699133	714577	184881	1598591
TOTAL	14365736	8563312	3104716	26033764

Tableau 2.3

IMPACT FINANCIER DES VARIATIONS DE CLIENTELES ENTRE 1986 ET 1985

REPARTITION PAR SECTEUR ET PAR CYCLE (VARIATIONS ENTRE 1986 ET 1985)

SECTEURS	1ER CY.	2E CY.	3E CY.	TOTAL
PRIORITAIRES				
SC. PURES	1487192	952945	782037	3222174
SC. APPLI	3972122	2093280	889133	6954535
HUM. E.A.	0	2020977	1168107	3189084
ADMINIST.	1411230	492666	0	1903896
DROIT E.A	0	63106	7882	70988
SOUS-TOT.	6870544	5622974	2847159	15340677
AUTRES				
PERI-MED.	83588	177571	19894	281053
PARA-MED.	446622	134985	0	581607
HUM.1ER C	1160207	0	0	1160207
EDUCATION	-1129873	529898	319572	-280403
ARTS	292480	117982	0	410462
LETTRES	542466	443281	138603	1124350
DRO.1ER C	151389	0	0	151389
MEDECINE	676515	457568	160361	1294444
SOUS-TOT.	2223394	1861285	638430	4723109
TOTAL	9093938	7484259	3485589	20063786

REPARTITION PAR UNIVERSITE ET PAR CYCLE (VARIATIONS ENTRE 1986 ET 1985)

UNIVERSITE	1ER CY.	2E CY.	3E CY.	TOTAL
BISHOP	218538	9216	0	227754
CONCORDIA	571129	598128	104815	1274072
H.E.C.	282800	369499	0	652299
LAVAL	1380246	1723190	948507	4051943
MC GILL	287414	653238	248501	1189153
MONTREAL	1479078	2084044	1392916	4956038
POLYTECHNIQUE	636342	588735	300552	1525629
UN. QUEBEC	3794600	834243	290209	4919052
SHERBROOKE	443791	623966	200089	1267846
TOTAL	9093938	7484259	3485589	20063786

Tableau 2.4

IMPACT FINANCIER DES VARIATIONS DE CLIENTELES ENTRE 1987 ET 1986

REPARTITION PAR SECTEUR ET PAR CYCLE (VARIATIONS ENTRE 1987 ET 1986)

SECTEURS	1ER CY.	2E CY.	3E CY.	TOTAL
PRIORITAIRES				
SC. PURES	480189	662046	552819	1695054
SC. APPLI	1272800	1467165	638673	3378638
HUM. E.A.	0	1405593	816797	2222390
ADMINIST.	455178	347505	0	802683
DROIT E.A	0	44174	7082	52056
SOUS-TOT.	2208167	3926483	2016171	8150821
AUTRES				
PERI-MED.	23882	126836	9947	160665
PARA-MED.	143319	98989	0	242308
HUM.1ER C	371775	0	0	371775
EDUCATION	363203	373232	226605	236634
ARTS	95404	85804	0	181208
LETTRES	172636	313991	92402	579029
DRO.1ER C	48060	0	0	48060
MEDECINE'	216030	329129	113196	658355
SOUS-TOT.	707903	1327981	442150	2478034
TOTAL	2916070	5254464	2458321	10628855

REPARTITION PAR UNIVERSITE ET PAR CYCLE (VARIATIONS ENTRE 1987 ET 1986)

UNIVERSITE	1ER CY.	2E CY.	3E CY.	TOTAL
BISHOP	71334	9216	0	80550
CONCORDIA	180404	417260	69887	667551
H.E.C.	90496	259529	0	350025
LAVAL	443893	1206617	675782	2326292
MC GILL	94248	465656	183005	742909
MONTREAL	473648	1472594	972401	2918643
POLYTECHNIQUE	206010	411180	212891	830081
UN. QUEBEC	1214988	586980	200688	2002656
SHERBROOKE	141049	425432	143667	710148
TOTAL	2916070	5254464	2458321	10628855

Tableau 2.5

IMPACT FINANCIER DES VARIATIONS DE CLIENTELES ENTRE 1988 ET 1987

REPARTITION PAR SECTEUR ET PAR CYCLE (VARIATIONS ENTRE 1988 ET 1987)

SECTEURS	1ER CY.	2E CY.	3E CY.	TOTAL
PRIORITAIRES				
SC. PURES	-493721	331023	269667	106969
SC. APPLI	-1305332	728910	325598	-250824
HUM. E.A.	0	699300	412791	1112091
ADMINIST.	-595287	171554	0	-423733
DROIT E.A	0	25243	0	25243
SOUS-TOT.	-2394340	1956030	1008056	569746
AUTRES				
PERI-MED.	-34738	59191	9947	34400
PARA-MED.	-209627	49495	0	-160132
HUM.1ER C	-683782	0	0	-683782
EDUCATION	-41430	188920	110397	257887
ARTS	-133011	42903	0	-90108
LETTRES	-285300	156996	46200	-82104
DRO.1ER C	-71495	0	0	-71495
MEDECINE	-312516	160551	56598	-95367
SOUS-TOT.	-1771899	658056	223142	-890701
TOTAL	-4166239	2614086	1231198	-320955

REPARTITION PAR UNIVERSITE ET PAR CYCLE (VARIATIONS ENTRE 1988 ET 1987)

UNIVERSITE	1ER CY.	2E CY.	3E CY.	TOTAL
BISHOP	-107738	4608	0	-103130
CONCORDIA	-380298	206432	34926	-138940
H.E.C.	-98842	127565	0	28723
LAVAL	-653195	598266	325848	270919
MC GILL	-182619	230148	91503	139032
MONTREAL	-674678	723043	502706	551071
POLYTECHNIQUE	-240529	205590	100184	65245
UN. QUEBEC	-1625137	298247	107086	-1219804
SHERBROOKE	-203203	220187	68945	85929
TOTAL	-4166239	2614086	1231198	-320955

ANNEXE 3

L'ÉTABLISSEMENT DES INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS

(Note sur la méthode suivie pour l'élaboration du système d'indicateurs utilisés par le ministre de l'Éducation dans sa présentation devant la Commission parlementaire sur le financement des universités du 9 octobre 1984).

	PAGE
1. OBJECTIF DU TRAVAIL	1
2. LA MÉTHODE	1
3. LES AJUSTEMENTS STRUCTURELS	2
4. AUTRES AJUSTEMENTS	
ANNEXE: LES REVENUS DE FONCTIONNEMENT DES UNIVERSITÉS: AJUSTEMENTS ET RÉSULTATS	3
1. LES RÉSULTATS BRUTS: COMPARAISONS DES DEUX SYSTÈMES UNIVERSITAIRES SANS AJUSTEMENTS	3
2. LES AJUSTEMENTS	
2.1 Les coûts du bilinguisme	3
2.2 L'effet de la première année ontarienne	3
2.3 Ajustement pour les études à temps partiel dans les programmes de certificat ou les "études libres"	4
3. ESTIMATION DES REVENUS PAR ÉTUDIANT (MÉTHODE DEMERS) EN 1985-86	5
4. LES RÉSULTATS	
5. Tableaux A2.1 à A2.5. Revenus par étudiant selon les données du Ministère (Demers) (1972-73 à 1984-85)	7 à 11
6. Tableaux A2.6 à A2.9. Subventions par étudiant selon le Tripartite de 1974-75 à 1984-85 (estimations de la DGERU pour 1982-83 à 1984-85)	12 à 15

3. LES AJUSTEMENTS STRUCTURELS

Une comparaison n'est valable que si elle met en parallèle des éléments comparables. Or, le système universitaire québécois a des caractéristiques qui font qu'il se compare mal avec les systèmes universitaires canadiens et même nord-américains. Trois caractéristiques retiennent l'attention par leurs implications sur le financement:

1. La deuxième année du collégial général correspond à la première année dans les systèmes universitaires américains. Selon toutes estimations faites aux États-Unis comme au Canada, les coûts de formation des étudiants de première année sont nettement inférieurs (cf. annexe 1, section 2.2).

2. Le système universitaire québécois comprend des établissements anglophones et des établissements francophones, assurant un enseignement complet dans chaque langue. Le dédoublement fait que le réseau se trouve privé d'économies d'échelle importantes, notamment dans de nombreux programmes spécialisés ou avancés. Le coût supplémentaire a été estimé à 49 M$ au Québec en 1982-83 et à 8 M$ en Ontario.

3. En revanche, en comparaison avec l'Ontario et les autres provinces canadiennes, il y a au Québec, plus d'étudiants inscrits à des programmes de certificat ou aux études libres et dans les facultés d'éducation des adultes. C'est un facteur d'allègement des coûts.

Quant c'était nécessaire et possible, les données financières ont été ajustées pour tenir compte des facteurs 1 et 3 (1).

4. AUTRES AJUSTEMENTS

Dans les revenus des universités, sont comptés tous les revenus à l'exception de ceux provenant des entreprises auxiliaires et les subventions pour immobilisations. L'inclusion de la recherche subventionnée peut se justifier en notant qu'il est impossible de séparer les trois fonctions de l'université, enseignement, recherche, service à la collectivité pour les revenus comme pour les dépenses (cf. A.C.P.A.U. Report of the study on the costs of university research, août 1982). Les coûts de la recherche universitaire débordent largement les fonds alloués pour la recherche subventionnée. Les produits des fonctions universitaires sont dans une mesure importante ce que les économistes appellent des produits joints. Par exemple, la formation d'un diplômé de 2e et surtout de 3e cycles se distingue mal de sa contribution à la recherche. Le Ministère s'est donc appuyé sur la définition des dépenses et des revenus utilisée dans l'étude de Marius Demers et qui comprend l'ensemble des revenus de fonctionnement des universités.

---

(1) La facteur 2, plus difficile à évaluer objectivement n'a pas été pris en compte. Ce n'est pas un coût négligeable cependant. Cf. L'annexe 1 pour un pris en compte de ce facteur.

ANNEXE

LES REVENUS DE FONCTIONNEMENT DES UNIVERSITÉS: AJUSTEMENTS ET RÉSULTATS

1. LES RÉSULTATS BRUTS: COMPARAISONS DES DEUX SYSTÈMES UNIVERSITAIRES SANS AJUSTEMENTS

Pour établir des comparaisons sans ajustements, on dispose de deux études. Celle du Comité Tripartite de l'Ontario qui publie un rapport annuel permettant de comparer les provinces canadiennes. Le dernier rapport, le rapport numéro 5, couvre la période de 1974-75 à 1981-82. Un indicateur de ce rapport qui paraissait le plus significatif pour évaluer l'effet des compressions, celui des subventions augmentées des frais de scolarité par étudiant, a été mis à jour jusqu'en 1984-85 en contactant les répondants du Comité Tripartite. La mise à jour est aussi fidèle que possible aux définitions des données du Tripartite.

L'étude de Marius Demers établit des comparaisons, sans ajustements, entre le Québec et l'Ontario de 1972-73 à 1983-84. On a mis à jour les données pour 1983-84 et estimé les revenus globaux de 1984-85 après consultations du Ministère Ontarien des universités. De l'étude Demers, on considère surtout un indicateur des revenus globaux par étudiant et un indicateur des subventions des gouvernements provinciaux augmentées des frais de scolarité qui est l'équivalent de l'indicateur du Tripartite.

2. LES AJUSTEMENTS

2.1 Les coûts du bilinguisme

Pour les coûts du bilinguisme, on a utilisé les résultats d'une étude conjointe de la D.G.E.R.U. et de la D.E.E.D. sur les coûts du bilinguisme au Québec (J. C. Bousquet, "Les coûts supplémentaires" de l'enseignement au niveau universitaire de la minorité anglophone dans sa langue pour le gouvernement du Québec: une estimation pour l'année 1982-83. 24 février 1984. 9 pages et annexes). On a choisi l'hypothèse moyenne qui évalue ces coûts à 49,4 M $, hypothèse qui a été retenue pour les négociations avec le gouvernement fédéral. L'Ontario par ailleurs estime à 8,3 M $ les coûts de bilinguisme en 1982-83 (O.C.U.A., 8th Annual Report, page 123). Pour la comparaison avec l'Ontario, on diminue les subventions provinciales du Québec d'une fraction égale à 40 M $ divisés par les subventions provinciales en 1982-83.

2.2 L'effet de la première année ontarienne

Le Comité Tripartite, pour rendre le système universitaire du Québec comparable à celui de l'Ontario et des autres provinces ajoute la deuxième année du collégial général aux données universitaires. (On enlève aussi la première année de l'université de Terre-Neuve). L'approche symétrique du point de vue du Québec consiste à retrancher la première année universitaire ontarienne (réf. Michel Falardeau, "Analyse de l'évolution de l'enseignement supérieur à la lumière d'indicateurs socio-économiques", octobre 1980 et Conseil des universités, avis 82-10 de Mars 1983). La motivation qui sous-tend cet ajustement est éclairée encore par les résultats d'une revue de la littérature nord-américaine sur les pondérations utili-

sées pour le financement du premier cycle qui indique bien que l'on considère généralement que les deux premières années du premier cycle sont nettement moins coûteuses que les deux dernières. A fortiori dans le cas de la première année.

LISTE DES PONDÉRATIONS DE COÛT PAR ÉTUDIANT DE 1er CYCLE

	2 premières années	2 dernières années	Deuxième cycle
PÉRIMÉDICAL	1	1,21	2,12
PARAMÉDICAL	1	1,24	2,12
SCIENCES PURES	1	1,49	3,64
SCIENCES APPLIQUÉES	1	1,29	2,92
SCIENCES HUMAINES	1	1,43	3,23
SCIENCES DE L'ÉDUCATION	1	1,19	2,12
ADMINISTRATION	1	1,31	2,57
ARTS	1	1,37	2,80
LETTRES	1	1,46	2,93
DROIT	1	1,20	2,55
GROUPE MÉDICAL	1	1,19	1,85

Source: D.P.D., D.G.E.R.U., Document non-publié, septembre 1983.

On dispose d'une bonne mesure de l'effet de la première année ontarienne pour 1978 et 1979 grâce à l'étude de M. Falardeau déjà citée.

ESTIMATION DE L'IMPORTANCE DE L'ANNÉE ONTARIENNE

	1978	1979
L'année en F.T.E.	58 500	60 000
Total des F.T.E. financiers	189 894	191 027
Prop. de la 1ère année en F.T.E.	30,8%	31,4%
Basic Income Units ...		
affectés à la 1ère année	58 500	60 000
affectés à l'ensemble	316 913	321 035
Prop. de la 1ère année dans le financement	18,45%	18,69%

Source: Ministère des universités de l'Ontario et D.G.E.R.U., D.P.D.

Même si 1978 et 1979 correspondent à un creux dans la fréquentation en Ontario, on a considéré qu'en moyenne la 1ère année ontarienne correspondait à 31% des étudiants financés et 18,5% du financement provincial.

2.3 Ajustement pour les études à temps partiel dans les programmes de certificat ou les "études libres"

On sait qu'une des particularités du système universitaire québécois est constituée par l'importance des programmes courts de cer-

tificats de premier cycle fréquentés en grande partie par des étudiants inscris à temps partiel. On peut supposer que les coûts par étudiant de ces programmes sont plus faibles que les coûts pour les programmes de baccalauréat. Comme on ne connaît pas ce coût, on a décidé de l'estimer indirectement en supposant qu'il est équivalent à celui des étudiants de la 1ère année ontarienne, soit près de 50% de moins que le coût moyen des étudiants de baccalauréat au Québec. On considère qu'une partie des étudiants inscrits en première année en Ontario correspond au surplus d'inscriptions que l'on a au Québec dans les programmes de certificat.

AJUSTEMENTS À LA PREMIÈRE ANNÉE ONTARIENNE POUR TENIR COMPTE DU SURPLUS D'INSCRITS AU CERTIFICAT AU QUÉBEC

	1982	1983
Inscrits à temps partiel ...		
1. - au Québec	29,6%	29,36%
2. - en Ontario	22,3%	21,6%
Si la proportion de T.P. était la même en Ontario, on aurait un		
3. surplus de ...	16 000	17 500
4. Estimation des inscrits en première année	67 900	70 000
5. Inscrits après ajustements (5) = (4) - (3)	51 900	52 500
6. Importance de la 1ère année ajustée	$\frac{51\,900}{207\,369}$ = 25,5%	$\frac{52\,500}{219\,060}$ = 24%
7. Importance du coût de la 1ère année ajustée 18,5% X [(5) : (4)]	14,14%	13,87%

Source: Ministère des universités de l'Ontario et D.G.E.R.U. - M.E.Q.

On a donc ajusté de 14% les subventions provinciales et de 24% les inscriptions à partir de 1976, année ou le nombre d'inscrits à temps partiel s'accroît rapidement au Québec avec le développement des certificats.

3. ESTIMATION DES REVENUS PAR ÉTUDIANT (MÉTHODE DEMERS) EN 1985-86

En tenant compte des compressions prévues, au Québec les subventions du gouvernement (y compris les frais de scolarité) évoluent rapidement vis-à-vis de l'Ontario. On peut estimer l'allure de cette évolution sans ajustement pour 1985-86.

ESTIMATION DES REVENUS PAR ÉTUDIANT AU QUÉBEC ET EN ONTARIO EN 1985-86

	QUÉBEC	ONTARIO
Subventions provinciales	963 M$	1 258
Compressions (-2, 2%)	942	-
Subventions pour étudiants supplémentaires	27,2	
Hausse annuelle de l'Ontario 6,5% (légèrement plus que le coût de la vie)		1 340
Nombre d'étudiants (augmentation égale à la moyenne des trois dernières années)	156 000	240 000
Frais de scolarité (plus 3,6 M pour les résidents canadiens au Québec)	112,7	329
Revenu total (subventions et frais)	1 082	1 669
Revenu moyen par étudiant sans ajustement structurel	6 934$	6 954$

Ces résultats se comparent à ceux du tableau A2.A de l'annexe 2. Ils indiquent que même sans ajustement les revenus des universités du Québec auront rattrapé ceux de l'Ontario en 1985-86.

4. LES RÉSULTATS

On trouvera successivement l'indicateur de revenu par étudiant selon Demers et selon le Tripartite. On s'est moins appuyé sur Tripartite que sur Demers, le nombre d'étudiants québécois selon le Triprtite est équivalent aux E.E.T.C. du Ministère (moins les internes et résidents). Pour l'Ontario, comme pour les autres provinces, la comptabilité est différente. Le nombre d'étudiants du Québec est relativement sous-estimé par cette méthode qui fait donc apparaître les coûts du Québec plus élevés que la méthode de Demers.

TABLEAU 3.1 RESULTATS SANS AJUSTEMENTS :COMME DANS L'ETUDE DEMERS

A- SUBVENTIONS PROVINCIALES ET FRAIS DE SCOLARITE

	MONTANT EN MILLIONS QUEBEC	ONTARIO	ETUDIANTS QUEBEC	E.T.C. ONTARIO	RESSOURCES PAR EETC QUEBEC	ONTARIO	((Q/O)-1)X100
1972-73	256	508	85072	165621	3033	3067	-1
1976-77	536	831	103096	199989	5210	4155	26
1980-81	857	1064	128432	197603	6673	5398	24
1981-82	932	1190	131318	207369	7098	5777	23
1982-83	1008	1389	135866	219868	7419	6341	17
1983-84	1028	1483	143749	225976	7127	6563	9
1984-85	1067	1575	149643	231625	7128	6800	5

B- COMPARAISON DES REVENUS TOTAUX PAR ETUDIANT

	MONTANT EN MILLIONS QUEBEC	ONTARIO	ETUDIANTS QUEBEC	E.T.C. ONTARIO	RESSOURCES PAR EETC QUEBEC	ONTARIO	((Q/O)-1)X100
1972-73	389	619	85072	165621	3632	3737	-3
1976-77	612	998	103096	199989	5936	4990	19
1980-81	1006	1351	128432	197603	7833	6837	15
1981-82	1118	1558	131318	207369	8514	7475	14
1982-83	1223	1777	135866	219868	9002	8112	11
1983-84	1239	1827	143749	225976	8619	8085	7
1984-85	1290	1948	149643	231625	8621	8376	3

MISE A JOUR PARTIELLE D.P.D. DGEIRU:JUIN 1984

TALLEAU 3.2

SUVENTIONS PROVINCIALES.LIGNES 1 ET 2;
FRAIS DE SCOLARITE;LIGNES 3 ET 4;MONTANTS EN MILLIONS DE $

	1972-73	1976-77	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
QUEBEC	210	475	775	841	914	925	963
ONTARIO	486	696	861	976	1110	1161	1258
QUEBEC	48	63	82	91	94	108	104
ONTARIO	102	135	185	222	279	302	317

DONNEES DENERS;POUR 1983 ET 1984 MISE A JOUR D.G.I.R.U. .LES ETUDIANTS SONT DANS CHAQUE TABLEAU.

TABLEAU 3.3

AJUSTEMENTS MET5 POUR LA 1ERE ANNEE ONT.

A- SUBVENTIONS PROVINCIALES ET FRAIS DE SCOLARITE

	MONTANT EN MILLIONS QUEBEC	ONTARIO	ETUDIANTS QUEBEC	E.T.C. ONTARIO	RESSOURCES PAR EETC QUEBEC	ONTARIO	((Q/O)-1)X100
1972-73	258	568	85072	165621	3033	3067	-1
1976-77	538	781	103896	151992	5216	4613	13
1980-81	857	898	128432	150178	6673	5981	12
1981-82	932	1008	131310	157600	7098	6396	11
1982-83	1008	1167	135866	166486	7419	7007	6
1983-84	1025	1245	143749	171742	7127	7250	-2
1984-85	1067	1323	149643	176035	7128	7514	-5

B- COMPARAISON DES REVENUS TOTAUX PAR ETUDIANT

	MONTANT EN MILLIONS QUEBEC	ONTARIO	ETUDIANTS QUEBEC	E.T.C. ONTARIO	RESSOURCES PAR EETC QUEBEC	ONTARIO	((Q/O)-1)X100
1972-73	309	619	85072	165621	3632	3737	-3
1976-77	612	668	103896	151992	5936	5712	4
1980-81	1006	1163	128432	150178	7833	7879	-1
1981-82	1118	1360	131310	157600	8514	8630	-1
1982-83	1223	1555	135866	166486	9002	9338	-4
1983-84	1239	1589	143749	171742	8619	9253	-7
1984-85	1290	1668	149643	176035	8621	9568	-10

MISE A JOUR PARTIELLE D.P.D. DGERU:JUIN 1986

TABLEAU 3.4

AJUSTEMENTS NETS POUR LES COUTS DU BILINGUISME

A- SUBVENTIONS PROVINCIALES ET FRAIS DE SCOLARITE

	MONTANT EN MILLIONS QUEBEC	ONTARIO	ETUDIANTS QUEBEC	E.T.C. ONTARIO	RESSOURCES PAR EETC QUEBEC	ONTARIO	((Q/O)-1)X100
1972-73	249	500	85072	165621	2926	3067	-5
1976-77	517	631	103096	199989	5019	4155	21
1980-81	823	1066	128432	197683	6412	5395	19
1981-82	896	1190	131310	207369	6821	5777	18
1982-83	968	1389	135866	219068	7128	6341	12
1983-84	984	1483	143749	225976	6849	6563	4
1984-85	1025	1575	149643	231625	6849	6800	1

B- COMPARAISON DES REVENUS TOTAUX PAR ETUDIANT

	MONTANT EN MILLIONS QUEBEC	ONTARIO	ETUDIANTS QUEBEC	E.T.C. ONTARIO	RESSOURCES PAR EETC QUEBEC	ONTARIO	((Q/O)-1)X100
1972-73	368	619	85072	165621	3525	3737	-6
1976-77	591	998	103096	199989	5737	4990	15
1980-81	972	1351	128432	197683	7572	6837	11
1981-82	1082	1550	131310	207369	8237	7475	10
1982-83	1183	1777	135866	219068	8711	8112	7
1983-84	1199	1827	143749	225976	8341	8085	3
1984-85	1268	1948	149643	231625	8342	8376	0

MISE A JOUR PARTIELLE D.P.D. DGERU:JUIN 1984

TABLEAU C.5

A- AJUSTEMENTS COMPLETS

SUBVENTIONS PROVINCIALES ET FRAIS DE SCOLARITE

	MONTANT EN MILLIONS QUEBEC	ONTARIO	ETUDIANTS QUEBEC	E.T.C. ONTARIO	RESSOURCES QUEBEC	PAR EETC ONTARIO	((Q/O)-1)X100
1972-73	249	508	85072	165621	2926	3067	-5
1976-77	517	701	103096	151992	5019	4613	9
1980-81	823	898	128432	150178	6412	5981	7
1981-82	896	1008	131318	157688	6821	6396	7
1982-83	968	1167	135864	166486	7128	7007	2
1983-84	984	1245	143749	171742	6849	7250	-6
1984-85	1025	1323	149643	176835	6849	7514	-9

B- COMPARAISON DES REVENUS TOTAUX PAR ETUDIANT

	MONTANT EN MILLIONS QUEBEC	ONTARIO	ETUDIANTS QUEBEC	E.T.C. ONTARIO	RESSOURCES QUEBEC	PAR EETC ONTARIO	((Q/O)-1)X100
1972-73	300	619	85072	165621	3525	3737	-6
1976-77	591	868	103096	151992	5737	5712	0
1980-81	972	1163	128432	150178	7572	7879	-4
1981-82	1062	1360	131318	157688	8237	8630	-5
1982-83	1183	1555	135864	166486	8711	9338	-7
1983-84	1199	1569	143749	171742	8341	9253	-10
1984-85	1248	1686	149643	176835	8342	9566	-13

MISE A JOUR PARTIELLE D.P.D. OCTOBRE-JUIN 1986

TABLEAU 3.6
REVENUS PAR ETUDIANT SELON LE TRIPARTITE SANS AJUSTEMENTS STRUCTURELS

A- COMPARAISON DES REVENUS PAR ETUDIANT (QUEBEC/PROVINCES) EN POURCENTAGE

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
ONTARIO	21.2	32.4	28.7	22.9	18.9	26.2	33.9	32.2	24.3	12.6	8.7
ATLANTIQUES	27.2	33.7	27.7	26.0	19.6	21.9	27.9	22.8	18.1	11.8	10.5
MANITOBA	33.1	36.6	28.2	24.9	20.5	18.8	35.2	24.8	38.1	4.3	5.6
ALTA	6.3	4.6	2.8	1.9	-4.6	-4.8	-6.7	-9.8	-1.7	-3.9	-3.6
COLOMBIE	4.6	5.8	1.7	-2.1	-6.7	-3.7	0.8	-6.2	-1.8	-5.8	-4.8
MARITIMES	24.1	28.1	22.6	20.6	13.2	15.1	23.3	19.9	15.5	8.7	8.2
OUEST	15.8	16.4	11.8	9.5	3.8	4.3	8.2	2.6	10.8	2.3	2.9
CANADA	15.1	19.4	16.2	13.8	8.7	11.5	15.6	13.1	12.6	5.8	4.7
CANA-QUEBEC)	19.6	25.7	21.4	17.4	11.8	15.9	22.8	18.3	17.3	7.9	6.3

B- REVENUS(=SUBVENTIONS PROVINCIALES+FRAIS DE SCOLARITE) PAR ETUDIANT SELON LE TRIPARTITE

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
QUEBEC	3995	4675	4985	5394	5616	6192	6884	7232	7413	7839	7827
ONTARIO	3295	3830	3873	4388	4725	4906	5143	5471	5963	6252	6466
ATLANTIQUES	3141	3496	3983	4281	4497	5079	5383	5898	6278	6342	6361
MANITOBA	3882	3622	3687	4317	4659	5348	5092	5797	5346	6749	6687
ALTA	3758	4463	4858	5296	5868	6449	7376	8817	7538	7321	7291
COLOMBIE	3828	4451	4982	5569	6018	6429	6883	7706	7544	7412	7387
MARITIMES	3228	3688	4068	4471	4961	5388	5582	6031	6418	6474	6492
OUEST	3449	4016	4468	4928	5451	5935	6364	7049	6739	6882	6832
CANADA	3472	3914	4298	4773	5166	5556	5957	6395	6585	6681	6714
CANA-QUEBEC)	3348	3719	4107	4598	5022	5341	5643	6115	6321	6525	6611

INDICATEURS DU TRIPARTITE MIS A JOUR EN JUIN 1984 POUR 1982-84: DPD, O.C.E.R.U.
LES INDICATEURS CONCERNENT STRICTEMENT LES SYSTEMES UNIVERSITAIRES,CEGEPS EXCLUS

TABLEAU 3.7

BONNES DE BASE POUR LES INDICATEURS DU TRIPARTITE

LIGNE1= SUBVENTIONS PROVINCIALES;2=FRAIS DE SCOLARITE;3=NOMBRE D'ETUDIANTS

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
QUEBEC	388287	389335	435851	511270	576733	672186	790894	857836	909358	918088	946480
	42649	45869	48304	52011	55662	60345	63974	72117	81754	86576	90125
	85839	93885	97137	104429	112681	118511	124174	128591	133788	141583	147588
ONTARIO	468436	542196	621853	694671	789836	940257	792428	878961	978782	1062879	1131957
	105297	114837	115828	132217	128183	137812	161321	193668	232858	250962	263510
	174148	186124	190324	183878	177155	178886	185434	194595	203833	218139	215813
ATLANTIQUES	90524	110563	124969	137181	149819	159189	175277	196245	221749	234983	244969
	21616	23489	23299	25799	26585	27879	31249	36804	40675	36897	40403
	35499	38466	37989	38465	37372	36811	38343	39989	43876	44811	44321
MANITOBA	58729	69987	80976	98475	[illegible]828	102837	102745	110513	120755	140094	163537
	9328	9538	10388	10688	[illegible]149	12617	13765	16578	18438	21182	23232
	22669	23213	23498	23463	22143	21437	22882	23382	25939	26847	28855
ALTA	124668	163989	181346	208887	218187	236798	278158	326269	317594	332648	388659
	15611	16769	20812	21267	23813	26378	25738	28331	38292	32412	34680
	37382	48484	41679	41956	40958	40810	41261	44233	46154	49863	52882
COLOMBIE	119477	150851	170537	187789	205077	223293	245657	280704	363967	352270	384656
	15685	16811	16642	20199	20645	21950	25098	28268	44313	39087	37565
	35388	37672	38182	37751	37588	38005	39336	41138	54187	55497	56033
MARITIMES	114607	143773	161886	188826	196884	221565	231506	259828	293595	311011	326904
	25552	28188	28437	31350	31743	33481	37697	46224	57983	67777	71983
	44236	47891	47847	47457	45985	45535	48224	50758	54777	58519	61447
QUEST	369888	464704	527334	585738	634789	686788	762295	887944	971268	1022958	1027684
	49972	53418	60522	64967	69576	73681	79677	98290	114884	138949	167165
	121488	129817	131811	132841	129192	128188	132381	138767	141159	146831	174878
CANADA	1254616	1548888	1747544	1952517	2116482	2310788	2577123	2876551	3158924	3306836	3432947
	223478	242224	253171	280525	285884	304239	342669	402291	486893	544263	592753
	425788	455319	466373	447885	444853	478752	490133	512783	552678	579868	599638
CANA-QUEBEC)	954329	1158673	1311693	1441227	1539749	1636682	1786229	2014713	2243566	2396836	2486567
	180821	196358	204787	228514	229422	243894	278695	330174	404837	457687	502628
	339861	362234	369236	363376	352252	352441	365959	384112	418970	437479	452138

LES DONNEES SONT CELLES DU RAPPORT NO:5,MISES AJOUR POUR 1982 A 1984 PAR LA DGERU.

TABLEAU 3.8

COUTS DE RETRAIT DE LA PREMIERE ANNEE ONTARIENNE AJUSTEE POUR LES CERTIFS .

A- COMPARAISON DES REVENUS PAR ETUDIANT (QUEBEC/PROVINCES) EN POURCENTAGE

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
ONTARIO	21.2	32.4	16.5	11.4	7.5	14.2	21.3	20.0	13.0	2.3	-1.3
ATLANTIQUES	27.2	33.7	27.7	26.0	19.6	21.9	27.9	22.6	18.1	11.0	10.5
MANITOBA	33.1	36.6	28.2	24.9	20.5	15.6	35.2	24.8	30.1	4.3	5.6
ALTA	6.3	4.8	2.6	1.9	-4.6	-4.8	-6.7	-9.8	-1.7	-3.9	-3.6
COLOMBIE	4.6	5.8	1.7	-2.1	-6.7	-3.7	0.8	-6.2	-1.8	-5.8	-4.5
MARITIMES	24.1	28.1	22.6	20.6	13.2	15.1	23.3	19.9	15.5	8.7	8.2
OUEST	15.8	16.4	11.8	9.5	3.8	4.3	8.2	2.6	10.8	2.3	2.9
CANADA	15.1	19.4	11.4	8.7	4.6	7.1	10.9	8.5	8.6	2.3	1.4
CANA-QUEBEC)	19.6	25.7	15.4	11.8	6.4	10.0	15.8	12.2	12.8	3.2	1.9

B- REVENUS(+SUBVENTIONS PROVINCIALES+FRAIS DE SCOLARITE) PAR ETUDIANT SELON LE TRIPARTITE

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
QUEBEC	3995	4675	4985	5394	5616	6192	6884	7232	7413	7039	7027
ONTARIO	3295	3538	4279	4844	5222	5420	5674	6027	6562	6880	7117
ATLANTIQUES	3141	3496	3903	4281	4697	5079	5363	5890	6278	6342	6361
MANITOBA	3802	3422	3887	4317	4659	5348	5092	5797	5366	6749	6657
ALTA	3758	4463	4850	5294	5868	6449	7376	8017	7536	7321	7291
COLOMBIE	3820	4451	4902	5509	6018	6429	6883	7706	7546	7412	7357
MARITIMES	3220	3650	4065	4471	4961	5388	5582	6031	6418	6474	6492
OUEST	3449	4016	4468	4928	5451	5935	6364	7049	6739	6882	6832
CANADA	3472	3914	4474	4964	5369	5783	6285	6663	6828	6878	6932
CANA-QUEBEC)	3340	3719	4321	4823	5279	5627	5953	6447	6618	6828	6897

INDICATEURS DU TRIPARTITE MIS A JOUR EN JUIN 1984 POUR 1982-84) DPD, D.G.E.R.U.
LES INDICATEURS CONCERNENT STRICTEMENT LES SYSTEMES UNIVERSITAIRES,CEGEPS EXCLUS

TABLEAU 3.9

CALCUL DES COUTS APRES AJUSTEMENT POUR LE BILINGUISME

A- COMPARAISON DES REVENUS PAR ETUDIANT (QUEBEC/PROVINCES) EN POURCENTAGE

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
ONTARIO	16.6	27.2	11.9	6.9	3.2	9.6	16.4	15.1	8.4	-1.8	-5.2
ATLANTIQUES	22.3	28.5	22.7	21.0	14.8	17.0	22.7	17.8	13.3	6.5	6.8
MANITOBA	27.9	31.2	23.2	20.0	15.7	11.1	29.7	19.7	32.6	0.1	1.3
ALTA	2.2	8.6	-1.3	-2.2	-8.4	-7.9	-10.5	-13.5	-5.6	-7.7	-7.5
COLOMBIE	8.5	8.9	-2.3	-6.0	-10.4	-7.6	-4.1	-10.8	-5.7	-8.9	-8.3
MARITIMES	19.3	23.8	17.8	15.8	8.7	10.4	10.3	15.8	10.8	4.4	3.9
OUEST	11.4	11.8	7.4	5.1	-1.1	0.1	3.8	-1.6	5.8	-1.8	-1.3
CANADA	11.6	15.8	8.1	5.5	1.5	4.8	7.8	5.4	5.4	-0.7	-1.6
CAN-QUEBEC)	15.8	20.8	10.8	7.4	2.1	5.6	11.1	7.6	7.5	-0.9	-2.2

B- REVENUS(=SUBVENTIONS PROVINCIALES+FRAIS DE SCOLARITE) PAR ETUDIANT SELON LE TRIPARTITE

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
QUEBEC	3841	4491	4788	5179	5391	5942	6684	6938	7114	6756	6745
ONTARIO	3295	3530	4279	4844	5222	5428	5674	6027	6562	6888	7117
ATLANTIQUES	3141	3496	3983	4261	4697	5079	5383	5898	6278	6342	6361
MANITOBA	3882	3422	3887	4317	4659	5348	5092	5797	5366	6749	6657
ALTA	3756	4463	4858	5294	5868	6449	7376	8017	7538	7321	7291
COLOMBIE	3628	4451	4982	5589	6818	6429	6883	7786	7846	7412	7357
MARITIMES	3228	3658	4865	4471	4961	5388	5582	6831	6418	6474	6492
OUEST	3449	4816	4468	4928	5451	5935	6364	7849	6739	6882	6832
CANADA	3441	3877	4429	4911	5389	5714	6127	6582	6749	6883	6857
CAN-QUEBEC)	3348	3719	4321	4823	5279	5627	5943	6447	6618	6828	6897

INDICATEURS DU TRIPARTITE MIS A JOUR EN JUIN 1984 POUR 1982-84; DPD, D.G.E.R.U.
LES INDICATEURS CONCERNENT STRICTEMENT LES SYSTEMES UNIVERSITAIRES,CEGEPS EXCLUS

ANNEXE 4

COMPARAISON QUÉBEC-ONTARIO

Sources: 1° EETC, Québec : MESST

Ontario: Ministère des collèges et universités

2° Professeurs, Québec : formulaires financiers +

données de certaines universités

Ontario: Statistique Canada

3° Revenus et dépenses: Statistiques financières ACPAU

4° Inscriptions par secteur,

Québec : MESST pour l'année civile 1984

Ontario: Ministère des collèges et universités pour l'automne 1981

5° Diplômes: Statistique Canada

INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE AU QUEBEC

TABLEAU 4.1

INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE AU QUEBEC

	EETC 83-84 * 1ER CY	ET AV	TOTAL	PROF 83-84	REVENUS 83-84 EN(000$) RECH	FONCT GEN.	RATIO EETC /PROF	O/O ET AV	O/O RECH	DEPENSES ADM 83-84 (000$)	DEP. ADM /EETC
BISHOP	1282	24	1306	76	171	8969	17.18	1.84	1.91	702	538
CONCORDIA	15557	1776	17333	735	8787	95844	23.58	10.25	9.17	10491	605
MC GILL	17420	2945	20365	1112	60139	141328	18.31	14.46	42.55	9367	460
LAVAL	20546	4370	24916	1360	37969	184237	18.32	17.54	20.61	14881	597
MONTREAL	19207	4421	23628	1574	39061	177457	15.01	18.71	22.01	12391	524
HEC	3587	648	4235	133	1931	20281	31.84	15.30	9.52	3990	942
POLYTECHNIQUE	3347	474	3821	208	8551	31498	18.37	12.41	27.15	2103	550
SHERBROOKE	7557	896	8453	586	20887	71139	14.42	10.60	29.36	4768	564
UQAC	3913	152	4065	190	2578	28720	21.39	3.74	8.98	2719	669
UQAM	18451	1223	19674	794	7799	100289	24.78	6.22	7.78	8121	413
UQAR	2418	98	2516	156	1418	17186	16.13	3.90	8.25	2308	917
UQTR	5780	372	6152	304	4351	36667	20.24	6.05	11.87	3539	575
UQAT	1068	32	1100	57	325	6824	19.30	2.91	4.76	1030	936
UQAH	2149	82	2231	86	560	14640	25.94	3.68	3.83	2237	1003
ENAP	0	225	225	25	95	9667	9.00	100.00	0.98	1035	N/A
ETS	816	0	816	27	48	6751	30.22	0.00	0.71	992	1216
IAF	0	33	33	39	3880	10724	0.85	100.00	36.18	2010	N/A
INRS	0	70	70	94	3859	12853	0.74	100.00	30.02	1386	N/A
TELUQ	2078	0	2078	24	123	13707	86.58	0.00	0.90	1738	836
TOTAL UQ****	36673	2287	38960	1796	25036	258028	21.69	5.87	9.70	34992	898
TOTAL	125176	17841	143017	7580	202532	988781	18.87	12.47	20.48	85808	600

	REPARTITION PAR SECTEUR** DES INSCRIPTIONS (O/O) [1]	[2]	[3]	DIPLOME EN 1983 CERT	BAC	MAI	DOC	RATIO DIPLOME MAI/ BAC	DOC/ MAI	SUBV PROV./ EETC ***	DROITS SCOL./ EETC	SUBV + DROITS/ EETC
BISHOP	0	24	76	21	191	5	0	0.03	0.00	4384	970	5354
CONCORDIA	0	33	67	233	3010	332	26	0.11	0.08	4439	589	5028
MC GILL	13	31	57	963	3452	1344	143	0.39	0.11	5486	873	6360
LAVAL	11	29	60	958	4185	782	85	0.19	0.11	6647	458	7105
MONTREAL	26	17	57	3994	4257	1346	138	0.32	0.10	6759	473	7232
HEC	0	0	100	0	0	0	0	0.00	0.00	3834	578	4412
POLYTECHNIQUE	0	100	0	0	0	0	0	0.00	0.00	7431	519	7950
SHERBROOKE	10	29	61	364	1641	264	16	0.16	0.06	7513	514	8028
UQAC	3	31	65	553	679	27	0	0.04	0.00	5617	415	6032
UQAM	0	26	74	1635	2648	236	5	0.09	0.02	4054	425	4478
UQAR	8	10	82	428	473	27	0	0.06	0.00	5991	427	6418
UQTR	5	22	74	486	1192	92	2	0.08	0.02	5206	472	5678
UQAT	2	7	90	145	74	0	0	0.00	0.00	4599	428	5027
UQAH	3	26	70	362	255	30	0	0.12	0.00	4554	464	5018
ENAP	0	0	100	0	0	77	0	77.00	0.00	N/A	329	N/A
ETS	0	98	2	7	121	0	0	0.00	0.00	5696	436	6132
IAF	100	0	0	0	0	5	1	5.00	0.20	N/A	636	N/A
INRS	0	100	0	0	0	13	2	13.00	0.15	N/A	629	N/A
TELUQ	0	55	45	1050	42	0	0	0.00	0.00	5167	481	5647
TOTAL UQ****	2	28	70	4666	5484	507	10	0.09	0.02	5593	437	6030
TOTAL	9	28	62	11199	22220	4580	418	0.21	0.09	5832	543	6374

*LES INTERNES ET RESIDENTS SONT DECLARES AU PREMIER CYCLE

**[1]=SC. DE LA SANTE, [2]=SC. PURES ET APPLIQUEES ET ARTS(SEC. HUMAINES), [3]=AUTRES SECTEURS (SEC SOCS)

TABLEAU 4.2

INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE AU QUEBEC PAR REGROUPEMENT D'INSTITUTIONS

	EETC 83-84 1ER CY	EETC 83-84 ET AV	EETC 83-84 TOTAL	PROF 83-84	REVENUS 83-84 EN(000$) RECH	REVENUS 83-84 EN(000$) FONCT GEN.	RATIO EETC /PROF	0/0 ET AV	0/0 RECH	DEPENSES ADM 83-84 (000$)	DEP. ADM /EETC
UNIV. AVEC MEDECINE* 60 0/0 DES EETC											
MC GILL	17420	2945	20365	1112	60139	141328	18.31	14.46	42.55	9367	460
LAVAL	20546	4370	24916	1360	37969	184237	18.32	17.54	20.61	14881	597
SHERBROOKE	7557	896	8453	586	20887	71139	14.42	10.60	29.36	4768	564
MONT+HEC+POLY	26141	5543	31684	1915	49543	229236	16.55	17.49	21.61	18484	583
SOUS-TOTAL	71664	13754	85418	4973	168538	625940	17.18	16.10	26.93	47500	556
PETITES UNIV. 12 0/0 DES EETC											
UQAC	3913	152	4065	190	2578	28720	21.39	3.74	8.98	2719	669
UQAR	2418	98	2516	156	1418	17186	16.13	3.90	8.25	2308	917
UQTR	5780	372	6152	304	4351	36667	20.24	6.05	11.87	3539	575
UQAT	1068	32	1100	57	325	6824	19.30	2.91	4.76	1030	936
UQAH	2149	82	2231	86	560	14640	25.94	3.68	3.83	2237	1003
SOUS-TOTAL UQ	15328	736	16064	793	9232	104037	20.26	4.58	8.87	11833	737
BISHOP	1282	24	1306	76	171	8969	17.18	1.84	1.91	702	538
SOUS-TOTAL	16610	760	17370	869	9403	113006	19.99	4.38	8.32	12535	722
UNIV. SANS MEDECINE 26 0/0 DES EETC											
CONCORDIA	15557	1776	17333	735	8787	95844	23.58	10.25	9.17	10491	605
UQAM	18451	1223	19674	794	7799	100289	24.78	6.22	7.78	8121	413
SOUS-TOTAL	34008	2999	37007	1529	16586	196133	24.20	8.10	8.46	18612	503
INST. SPECIALISEES 2 0/0 DES EETC											
ENAP	0	225	225	25	95	9667	9.00	100.00	0.98	1035	N/A
ETS	816	0	816	27	48	6751	30.22	0.00	0.71	992	1216
IAF	0	33	33	39	3880	10724	0.85	100.00	36.18	2010	N/A
INRS	0	70	70	94	3859	12853	0.74	100.00	30.02	1386	N/A
TELUQ	2078	0	2078	24	123	13707	86.58	0.00	0.90	1738	836
SOUS-TOTAL	2894	328	3222	209	8005	53702	15.42	10.18	14.91	7161	N/A
TOTAL	125176	17841	143017	7580	202532	988781	18.87	12.47	20.48	85808	600

*LES INTERNES ET RESIDENTS SONT DECLARES AU PREMIER CYCLE

TABLEAU 4.3

INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE AU QUEBEC PAR REGROUPEMENT D'INSTITUTIONS

	REPARTITION PAR SECTEUR** DES INSCRIPTIONS (0/0)			DIPLOME EN 1983				RATIO DIPLOME		SUBV PROV./ EETC ***	DROITS SCOL./ EETC	SUBV + DROITS/ EETC
	[1]	[2]	[3]	CERT	BAC	MAI	DOC	MAI/ BAC	DOC/ MAI			
UNIV. AVEC MEDECINE* 60 0/0 DES EETC												
MC GILL	13	31	57	963	3452	1344	143	0.39	0.11	5486	873	6360
LAVAL	11	29	60	958	4185	782	85	0.19	0.11	6647	458	7105
SHERBROOKE	10	29	61	364	1641	264	16	0.16	0.06	7513	514	8028
MONT+HEC+POLY	19	25	56	3994	4257	1346	138	0.32	0.10	6449	492	6942
SOUS-TOTAL	14	28	58	6279	13535	3736	382	0.28	0.10	6383	575	6958
PETITES UNIV. 12 0/0 DES EETC												
UQAC	3	31	65	553	679	27	0	0.04	0.00	5617	415	6032
UQAR	8	10	82	428	473	27	0	0.06	0.00	5991	427	6418
UQTR	5	22	74	486	1192	92	2	0.08	0.02	5206	472	5678
UQAT	2	7	90	145	74	0	0	0.00	0.00	4599	428	5027
UQAH	3	26	70	362	255	30	0	0.12	0.00	4554	464	5018
SOUS-TOTAL UQ	4	22	74	1974	2673	176	2	0.07	0.01	5301	447	5747
BISHOP	0	24	76	21	191	5	0	0.03	0.00	4384	970	5354
SOUS-TOTAL	4	22	74	1995	2864	181	2	0.06	0.01	5232	486	5718
UNIV. SANS MEDECINE 26 0/0 DES EETC												
CONCORDIA	0	33	67	233	3010	332	26	0.11	0.08	4439	589	5028
UQAM	0	26	74	1635	2648	236	5	0.09	0.02	4054	425	4478
SOUS-TOTAL	0	30	70	1868	5658	568	31	0.10	0.05	4234	502	4736
INST. SPECIALISEES 2 0/0 DES EETC												
ENAP	0	0	100	0	0	77	0	77.00	0.00	N/A	329	N/A
ETS	0	98	2	7	121	0	0	0.00	0.00	5696	436	6132
IAF	100	0	0	0	0	5	1	5.00	0.20	N/A	636	N/A
INRS	0	100	0	0	0	13	2	13.00	0.15	N/A	629	N/A
TELUQ	0	55	45	1050	42	0	0	0.00	0.00	5167	481	5647
SOUS-TOTAL	1	63	37	1057	163	95	3	0.58	0.03	N/A	464	N/A
TOTAL	9	28	62	11199	22220	4580	418	0.21	0.09	5832	543	6374

*LES INTERNES ET RESIDENTS SONT DECLARES AU PREMIER CYCLE

**[1]=SC. DE LA SANTE, [2]=SC. PURES ET APPLIQUEES ET ARTS(SEC. HUMIDES), [3]=AUTRES SECTEURS (SEC,SECS)

***EXCLUANT LES SUBVENTIONS POUR LES LOCATIONS D'ESPACES ET LES ACHATS D'EQUIPEMENTS ET DE MOBILIERS

INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE EN ONTARIO

TABLEAU 4.4

INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE EN ONTARIO PAR REGROUPEMENT D'INSTITUTIONS

	EETC 83-84 1ER CY	EETC 83-84 ET AV	EETC 83-84 TOTAL	PROF 83-84	REVENUS 83-84 EN(000$) RECH	REVENUS 83-84 EN(000$) FONCT GEN.	RATIO EETC /PROF	0/0 ET AV	0/0 RECH	DEPENSES ADM 83-84 (000$)	DEP. ADM /EETC
UNIV. AVEC MEDECINE& 50 0/0 DES EETC											
MC MASTER	11726	1334	13060	937	39370	99934	13.94	10.21	39.40	7768	595
OTTAWA	14627	1868	16495	948	17591	115577	17.40	11.32	15.22	8607	522
QUEEN S	11835	1532	13367	882	27903	95069	15.16	11.46	29.35	6769	506
TORONTO	36878	4715	41593	2373	89825	325611	17.53	11.34	27.59	20226	486
WESTERN	21085	1894	22979	1360	35742	149198	16.90	8.24	23.96	8750	381
SOUS-TOTAL	96151	11343	107494	6500	210431	785389	16.54	10.55	26.79	52120	485
PETITES UNIV. 11 0/0 DES EETC											
BROCK	5238	353	5591	239	1242	27593	23.39	6.31	4.50	2626	470
LAKEHEAD	4277	171	4448	243	3039	25295	18.30	3.84	12.01	2479	557
LAURENTIENNE	4550	81	4631	276	2512	24457	16.78	1.75	10.27	2341	506
TRENT	3283	24	3307	176	1289	17059	18.79	0.73	7.56	1818	550
WILFRID LAURIER	5375	347	5722	219	395	29682	26.13	6.06	1.33	3078	538
SOUS-TOTAL	22723	976	23699	1153	8477	124086	20.55	4.12	6.83	12342	521
UNIV. SANS MEDECINE 28 0/0 DES EETC											
CARLETON	10831	1166	11997	582	10982	74372	20.61	9.72	14.77	5504	459
WINDSOR	9790	652	10442	502	5730	63785	20.80	6.24	8.98	4344	416
YORK	20442	1697	22139	986	9408	131596	22.45	7.67	7.15	10622	480
SOUS-TOTAL	41063	3515	44578	2070	26120	269753	21.54	7.89	9.68	20470	459
WATERLOO	13660	1296	14956	770	25437	108178	19.42	8.67	23.51	8333	557
SOUS-TOTAL	54723	4811	59534	2840	51557	377931	20.96	8.08	13.64	28803	484
INST. SPECIALISEES 11 0/0 DES EETC											
GUELPH	9893	864	10757	750	35042	93236	14.34	8.03	37.58	7281	677
RYERSON	12071	0	12071	644	995	63483	18.74	0.00	1.57	6320	524
O I S E	75	1379	1454	137	2622	20979	10.61	94.84	12.50	1243	855
SOUS-TOTAL	22039	2243	24282	1531	38659	177698	15.86	9.24	21.76	14844	611
TOTAL	195636	19373	215009	12024	309124	1465104	17.88	9.01	21.10	108109	503

&LES INTERNES ET RESIDENTS SONT DECLARES AU PREMIER CYCLE

TABLEAU 4.5

INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE EN ONTARIO

	EETC 83-84 1ER CY	EETC 83-84 ET AV	EETC 83-84 TOTAL	PROF 83-84	REVENUS 83-84 EN(000$) RECH	REVENUS 83-84 EN(000$) FONCT GEN.	RATIO EETC /PROF	0/0 ET AV	0/0 RECH	DEPENSES ADM 83-84 (000$)	DEP. ADM /EETC
BROCK	5238	353	5591	239	1242	27593	23.39	6.31	4.50	2626	470
CARLETON	10831	1166	11997	582	10982	74372	20.61	9.72	14.77	5504	459
GUELPH	9893	864	10757	750	35042	93236	14.34	8.03	37.58	7281	677
LAKEHEAD	4277	171	4448	243	3039	25295	18.30	3.84	12.01	2479	557
LAURENTIENNE	4550	81	4631	276	2512	24457	16.78	1.75	10.27	2341	506
MC MASTER	11726	1334	13060	937	39370	99934	13.94	10.21	39.40	7768	595
OTTAWA	14627	1868	16495	948	17591	115577	17.40	11.32	15.22	8607	522
QUEEN S	11835	1532	13367	882	27903	95069	15.16	11.46	29.35	6769	506
RYERSON	12071	0	12071	644	995	63483	18.74	0.00	1.57	6320	524
TORONTO	36878	4715	41593	2373	89825	325611	17.53	11.34	27.59	20226	486
TRENT	3283	24	3307	176	1289	17059	18.79	0.73	7.56	1818	550
WATERLOO	13660	1296	14956	770	25437	108178	19.42	8.67	23.51	8333	557
WESTERN	21085	1894	22979	1360	35742	149198	16.90	8.24	23.96	8750	381
WILFRID LAURIER	5375	347	5722	219	395	29682	26.13	6.06	1.33	3078	538
WINDSOR	9790	652	10442	502	5730	63785	20.80	6.24	8.98	4344	416
YORK	20442	1697	22139	986	9408	131596	22.45	7.67	7.15	10622	480
O I S E	75	1379	1454	137	2622	20979	10.61	94.84	12.50	1243	855
TOTAL	195636	19373	215009	12024	309124	1465104	17.88	9.01	21.10	108109	503

	REPARTITION PAR SECTEURS## DES INSCRIPTIONS (0/0) [1]	[2]	[3]	DIPLOME EN 1983 CERT	BAC	MAI	DOC	RATIO DIPLOME MAI/ BAC	DOC/ MAI	SUBV PROV./ EETC ###	DROITS SCOL./ EETC	SUBV + DROITS/ EETC
BROCK	0	29	71	2	1061	129	0	0.12	0.00	3369	1249	4618
CARLETON	0	33	67	60	1804	381	30	0.21	0.08	4368	1298	5666
GUELPH	16	33	51	9	2069	229	43	0.11	0.19	6429	1474	7903
LAKEHEAD	4	47	49	3	873	75	0	0.09	0.00	4230	1236	5466
LAURENTIENNE	5	18	76	34	1202	17	0	0.01	0.00	3966	1036	5002
MC MASTER	10	40	49	14	2266	414	94	0.18	0.23	5767	1223	6990
OTTAWA	9	29	62	312	3178	674	59	0.21	0.09	5437	1161	6598
QUEEN S	9	49	41	53	3096	472	52	0.15	0.11	5626	1125	6751
RYERSON	4	29	68	1317	1156	0	0	0.00	0.00	3959	948	4908
TORONTO	15	38	47	172	7232	2015	347	0.28	0.17	5781	1160	6942
TRENT	0	41	59	2	738	12	0	0.02	0.00	3691	1196	4887
WATERLOO	2	67	31	0	2903	389	82	0.13	0.21	5464	1294	6758
WESTERN	11	30	60	103	4724	765	84	0.16	0.11	4691	1072	5762
WILFRID LAURIER	0	15	85	87	1105	157	0	0.14	0.00	3710	1196	4906
WINDSOR	4	32	64	53	1988	245	21	0.12	0.09	4106	1565	5671
YORK	0	31	69	25	3736	716	56	0.19	0.08	3928	1558	5486
O I S E	0	0	100	0	0	0	0	0.00	0.00	12904	955	13860
TOTAL	8	37	55	2246	39131	6690	868	0.17	0.13	5012	1235	6247

#LES INTERNES ET RESIDENTS SONT DECLARES AU PREMIER CYCLE

##[1]=SC. DE LA SANTE, [2]=SC. PURES ET APPLIQUEES ET ARTS(SEC, HUMIDES), [3]=AUTRES SECTEURS (SEC,SECS)

###EXCLUANT LES SUBVENTIONS POUR LES LOCATIONS D'ESPACES ET LES ACHATS D'EQUIPEMENTS ET DE MOBILIERS

TABLEAU 4.6

INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE EN ONTARIO PAR REGROUPEMENT D'INSTITUTIONS

	REPARTITION PAR SECTEUR** DES INSCRIPTIONS (0/0)			DIPLOME EN 1983				RATIO DIPLOME		SUBV PROV./ EETC ***	DROITS SCOL./ EETC	SUBV + DROITS/ EETC
	[1]	[2]	[3]	CERT	BAC	MAI	DOC	MAI/ BAC	DOC/ MAI			
UNIV. AVEC MEDECINE* 50 0/0 DES EETC												
MC MASTER	10	40	49	14	2266	414	94	0.18	0.23	5763	1223	6990
OTTAWA	9	29	62	312	3178	674	59	0.21	0.09	5437	1161	6598
QUEEN S	9	49	41	53	3096	472	52	0.15	0.11	5626	1125	6751
TORONTO	15	38	47	172	7232	2015	347	0.28	0.17	5781	1160	6942
WESTERN	11	30	60	103	4724	765	84	0.16	0.11	4691	1072	5762
SOUS-TOTAL	12	37	51	654	20496	4340	636	0.21	0.15	5474	1145	6619
PETITES UNIV. 11 0/0 DES EETC												
BROCK	0	29	71	2	1061	129	0	0.12	0.00	3369	1249	4618
LAKEHEAD	4	47	49	3	873	75	0	0.09	0.00	4230	1236	5466
LAURENTIENNE	5	18	76	34	1202	17	0	0.01	0.00	3966	1036	5002
TRENT	0	41	59	2	738	12	0	0.02	0.00	3691	1196	4887
WILFRID LAURIER	0	15	85	87	1105	157	0	0.14	0.00	3710	1196	4906
SOUS-TOTAL	2	28	70	128	4979	390	0	0.08	0.00	3775	1185	4959
UNIV. SANS MEDECINE 28 0/0 DES EETC												
CARLETON	0	33	67	60	1804	381	30	0.21	0.08	4368	1298	5666
WINDSOR	4	32	64	53	1988	245	21	0.12	0.09	4106	1565	5671
YORK	0	31	69	25	3736	716	56	0.19	0.08	3928	1558	5486
SOUS-TOTAL	1	32	67	138	7528	1342	107	0.18	0.08	4088	1490	5578
WATERLOO	2	67	31	0	2903	389	82	0.13	0.21	5464	1294	6758
SOUS-TOTAL	1	44	54	138	10431	1731	189	0.17	0.11	4434	1441	5874
INST. SPECIALISEES 11 0/0 DES EETC												
GUELPH	16	33	51	9	2069	229	43	0.11	0.19	6429	1474	7903
RYERSON	4	29	68	1317	1156	0	0	0.00	0.00	3959	948	4908
O I S E	0	0	100	0	0	0	0	0.00	0.00	12904	955	13860
SOUS-TOTAL	10	31	59	1326	3225	229	43	0.07	0.19	5589	1181	6771
TOTAL	8	37	55	2246	39131	6690	868	0.17	0.13	5012	1235	6247

*LES INTERNES ET RESIDENTS SONT DECLARES AU PREMIER CYCLE

**[1]=SC. DE LA SANTE, [2]=SC. PURES ET APPLIQUEES ET ARTS(SEC. HUMIDES), [3]=AUTRES SECTEURS (SEC.SECS)

***EXCLUANT LES SUBVENTIONS POUR LES LOCATIONS D'ESPACES ET LES ACHATS D'EQUIPEMENTS ET DE MOBILIERS